



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/637/Add.1
11 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 120 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES ACTIVITES QUI DECOULENT DE LA RESOLUTION
687 (1991) DU CONSEIL DE SECURITE : MISSION D'OBSERVATION
DES NATIONS UNIES POUR L'IRAQ ET LE KOWEIT

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. RENFORCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES POUR L'IRAQ ET LE KOWEIT	4 - 12	3
III. ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES	13	5
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14	5
V. ADMINISTRATION FINANCIERE	15 - 19	6
VI. RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 30 AVRIL 1993	20	6
VII. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er MAI AU 31 OCTOBRE 1993	21 - 23	7
VIII. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1993 AU 31 OCTOBRE 1994	24 - 26	7
IX. ETAT DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS	27 - 28	8
X. OBSERVATIONS	29 - 30	8
XI. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION	31	9

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Rapport financier pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993	10
II. Rapport financier pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993 : informations complémentaires	13
III. Répartition géographique des effectifs, des véhicules et du gros matériel au 30 avril 1993	17
IV. Etat consolidé des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993	19
V. Prévisions de dépenses pour le renforcement de la MONUIK pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993 : informations complémentaires	22
VI. Dépenses et montants révisés des ressources prévues pour les périodes allant du 9 octobre 1991 au 31 octobre 1993, et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994	44
VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994 : informations complémentaires	47
VIII. Tableau d'effectifs actuels et proposés pour le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït	77
IX. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït	78
X. Crédits ouverts et dépenses de fonctionnement : période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 1993	80

I. INTRODUCTION

1. La Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) a été créée par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 687 (1991) du 3 avril 1991. Dans sa résolution 689 (1991) du 9 avril 1991, le Conseil a décidé de réexaminer tous les six mois la question de savoir s'il fallait maintenir la MONUIK ou mettre fin à son mandat.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution 47/208 du 22 décembre 1992, a ouvert un crédit d'un montant brut de 20 millions de dollars (soit un montant net de 19 192 400 dollars) aux fins des opérations de la MONUIK pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993. Par la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Mission d'observation jusqu'à concurrence d'un montant brut de 3,3 millions de dollars (soit un montant net de 3,1 millions de dollars), sous réserve de l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pendant la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 8 avril 1993.

3. L'ouverture de crédits et les engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/208 pour la période allant du 1er novembre 1992 au 31 octobre 1993 représentent les dépenses afférentes à 248 observateurs militaires et 115 membres des services d'appui logistique, ainsi que 90 personnes pour le personnel civil international et 96 agents locaux.

II. RENFORCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES POUR L'IRAQ ET LE KOWEIT

4. Le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de sécurité, dans un rapport spécial daté du 10 janvier 1993¹, d'un certain nombre d'événements graves concernant la MONUIK. En premier lieu, un groupe d'environ 200 Iraquiens équipés de camions et de matériel de chargement lourd a pénétré de force dans les six dépôts de munitions situés dans une ancienne base navale iraquienne à Umm Qasr, en territoire koweïtien, et a emporté le plus clair de ce qui s'y trouvait. En second lieu, quelque 500 Iraquiens ont démonté des bâtiments préfabriqués situés dans l'ancienne base navale et ont emporté les éléments de construction ainsi que d'autres équipements. En troisième lieu, le Président du Haut Comité iraquien de coordination a abordé avec le chef de la MONUIK la question de la récupération par l'Iraq des bâtiments préfabriqués que celui-ci avait mis à la disposition de la MONUIK dans une partie de l'ancienne base navale (Camp Khor).

5. A l'issue de consultations, le Président du Conseil de sécurité, dans sa déclaration du 11 janvier 1993², a invité le Secrétaire général, dans un premier temps, à étudier d'urgence la possibilité de rétablir les effectifs de la MONUIK à leur niveau maximum, à examiner si, dans une situation d'urgence telle que la présente, il y aurait lieu de les renforcer rapidement, ainsi qu'il est envisagé au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général daté du 12 juin 1991³, à étudier toutes autres mesures qu'il pourrait avoir à suggérer pour renforcer l'efficacité de la MONUIK, et à lui faire rapport sur ces points.

6. Dans un rapport au Conseil de sécurité daté du 18 janvier 1993⁴, le Secrétaire général a déclaré que si le Conseil venait à estimer que le mandat actuel de la MONUIK ne permettait pas à cette dernière de faire face au type de violations qui avaient eu lieu et qu'elle devait être à même de les empêcher et éventuellement d'y remédier, la MONUIK devrait disposer de moyens d'intervenir physiquement. De telles actions pourraient être entreprises pour prévenir les problèmes ci-après, ou éventuellement y remédier :

a) Violations sans gravité de la zone démilitarisée;

b) Violations de la frontière entre l'Irak et le Koweït par des civils ou des policiers, par exemple;

c) Problèmes pouvant surgir en raison de la présence d'installations iraqiennes, de citoyens iraqiens et de leurs propriétés dans la zone démilitarisée, du côté koweïtien de la frontière récemment délimitée.

7. On estimait que trois bataillons d'infanterie mécanisés seraient nécessaires pour assurer les fonctions décrites ci-dessus. De plus, il faudrait accroître la capacité de transport aérien de la MONUIK pour lui permettre d'acheminer d'un seul coup une compagnie entière aux fins d'intervention rapide. Les moyens supplémentaires dont la MONUIK aurait besoin pour lui permettre de s'acquitter de son nouveau mandat relatif à la frontière terrestre se décomposeraient ainsi : a) 225 hommes pour le quartier général et les transmissions; b) 2 250 hommes pour les bataillons d'infanterie; c) 750 hommes pour l'appui logistique; d) 200 hommes pour le génie; e) 100 hommes pour l'unité médicale et 120 hommes pour l'appui aérien. Il faudrait aussi au total 20 hélicoptères.

8. Si le Conseil de sécurité demande à la force de prévenir également les violations de la frontière maritime, une fois celle-ci démarquée, la MONUIK aurait besoin de moyens navals, avec les bassins nécessaires pour lui permettre de patrouiller le Khawr Abd Allah et d'intercepter tout navire auteur de violations.

9. Après l'arrivée des unités d'infanterie, les tâches qu'exécutent actuellement les observateurs militaires seraient confiées à l'infanterie, qui serait déployée aux bases de patrouille et d'observation existantes et qui patrouillerait la zone démilitarisée. Ces unités devraient comprendre un nombre suffisant d'officiers chargés de la liaison, des enquêtes et autres missions spéciales.

10. Par sa résolution 806 (1993) du 5 février 1993, le Conseil de sécurité a décidé d'élargir le mandat de la MONUIK pour y inclure les fonctions mentionnées au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général⁴ (voir plus haut, par. 6). Le Conseil a également prié le Secrétaire général de prévoir et d'assurer le déploiement par phases des effectifs appelés à renforcer la MONUIK, compte tenu de la nécessité de réaliser des économies ainsi que d'autres facteurs pertinents.

11. Dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 2 avril 1993⁵, le Secrétaire général a indiqué qu'il prévoyait de maintenir les observateurs militaires dans un premier temps et de les faire renforcer par un bataillon

d'infanterie mécanisé, à déployer dans le secteur nord de la zone démilitarisée. Il a ajouté que les éléments d'appui logistique de la Mission seraient légèrement renforcés (cinq hommes pour l'unité logistique et 15 hommes pour le détachement médical).

12. Dans le même rapport, le Secrétaire général a recommandé de proroger le mandat de la MONUIK pour une nouvelle période de six mois allant du 9 avril au 8 octobre 1993. Le 13 avril 1993, le Président du Conseil de sécurité a adressé au Secrétaire général une lettre⁶ l'informant que le Conseil souscrivait à ses recommandations.

III. ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES

13. Au 24 mai 1993, un montant total de 159 592 821 dollars avait été réparti entre les Etats Membres aux fins du financement de la MONUIK pour la période allant du 9 avril 1991 (date de sa création) au 31 octobre 1993. Le montant des contributions reçues pour cette période s'élevait au total à 126 524 723 dollars, soit un manque à recevoir de 33 068 098 dollars. Le tableau 1 ci-après donne une ventilation plus détaillée de ces montants.

Tableau 1

Etat des contributions au 24 mai 1993

9 avril 1991-31 octobre 1993

(En dollars des Etats-Unis)

Crédits ouverts	143 077 000
Dépenses autorisées	19 800 000
<u>A déduire</u> : Sommes portées au crédit des Etats Membres	<u>(3 284 179)</u>
Montant réparti entre les Etats Membres	159 592 821
Contributions reçues	<u>126 524 723</u>
Solde restant à recevoir	33 068 098

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

14. Au paragraphe 13 de sa résolution 47/208, l'Assemblée générale a demandé aux Etats Membres de fournir des contributions volontaires pour la MONUIK, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993, les contributions volontaires non budgétisées qui ont été mises à la disposition de la MONUIK étaient les suivantes : a) la location de quatre niveleuses, deux bouteurs, deux excavateurs et quatre tracteurs, a été assurée par le Gouvernement du Koweït; la valeur de cette contribution n'a pas encore été communiquée au Secrétariat; b) deux avions avec leur équipage ont été mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement suisse; cette contribution a été évaluée à 1,2 million de francs suisses, soit l'équivalent d'environ 794 702 dollars.

/...

V. ADMINISTRATION FINANCIERE

A. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

15. Dans le paragraphe 15 du document A/47/637 du 12 novembre 1992, relatif au financement de la MONUIK, il est indiqué ce qui suit :

"Il est proposé que les arrangements spéciaux décidés par l'Assemblée générale, figurant dans l'annexe à sa résolution 45/265 et rappelés au paragraphe 13 ci-dessus, soient étendus à la MONUIK."

16. Au paragraphe 10 de son rapport daté du 30 novembre 1992 (A/47/735), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué qu'il comptait examiner la question au printemps de 1993, sans préjudice des arrangements existants.

17. Cette proposition reste en vigueur.

B. Ressources mises à la disposition de la MONUIK et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 1993

18. Les ressources totales mises à la disposition de la MONUIK pour la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 1993 représentent un montant brut de 162 877 000 millions de dollars (montant net : 158 139 600 dollars), provenant de l'ouverture de crédits d'un montant total de 143 077 000 dollars et d'une autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 19 800 000 dollars. Les dépenses engagées pour la période considérée sont estimées à un montant brut de 151 572 633 dollars (montant net : 147 827 860 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 11 304 367 dollars (montant net : 10 311 740 dollars). De plus, les intérêts créditeurs et les recettes diverses ont totalisé respectivement 631 929 dollars et 1 685 902 dollars pour la même période.

19. Etant donné le manque à recevoir au titre des contributions dues par les Etats Membres, dont il est question au paragraphe 13 ci-dessus, une somme de 5 millions de dollars a été empruntée auprès du Fonds de réserve des opérations de maintien de la paix pour faire face aux besoins de trésorerie.

VI. RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE ALLANT
DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 30 AVRIL 1993

20. On trouvera à l'annexe I au présent rapport la ventilation révisée, par rubrique budgétaire, des crédits alloués à la MONUIK pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993, ainsi que les prévisions de dépenses pour cette période. On notera que le montant total des dépenses s'est élevé à un montant brut de 20 millions de dollars (montant net : 19 277 000 dollars). Des informations complémentaires à ce sujet sont données dans l'annexe II.

VII. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT
DU 1er MAI AU 31 OCTOBRE 1993

21. En attendant la mise au point du présent rapport et la décision que prendra l'Assemblée générale sur les ressources financières supplémentaires à allouer à la MONUIK, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été demandé le 8 avril 1993 pour des engagements de dépenses au titre des opérations de la MONUIK pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993, pour un montant total brut de 29 800 000 dollars (montant net : 28 600 000 dollars) se décomposant comme suit :

a) Le montant brut de 19 800 000 dollars (montant net : 18 600 000 dollars) pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993, conformément à la résolution 47/208 de l'Assemblée générale;

b) Un montant de 10 millions de dollars en application des dispositions du paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1992-1993, en date du 20 décembre 1991, pour financer le renforcement de la MONUIK autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 806 (1993).

22. L'assentiment du Comité consultatif pour des engagements de dépenses ramenés à un montant total brut de 23 800 000 dollars (montant net : 22 600 000 dollars) a été communiqué au Secrétaire général par une lettre du Président du Comité datée du 14 avril 1993. Ce montant se répartit comme suit :

a) Le montant brut de 19 800 000 dollars (montant net : 18 600 000 dollars) autorisé comme suite à la résolution 47/208 de l'Assemblée générale;

b) Un montant de 4 millions de dollars en application des dispositions du paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues extraordinaires.

23. Le coût estimatif du renforcement de la MONUIK pour la période de six mois allant du 1er mai au 31 octobre 1993 représente un montant brut de 24 616 100 dollars (montant net : 24 505 700 dollars). Le coût total des opérations de la MONUIK pour cette période représenterait par conséquent un montant brut de 44 416 100 dollars (montant net : 43 105 700 dollars). On trouvera à l'annexe IV au présent rapport un état consolidé des prévisions de dépenses pour cette période, incluant les engagements actuellement autorisés ainsi que le coût du renforcement de la force, et, à l'annexe V, des informations complémentaires à ce sujet.

VIII. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT
DU 1er NOVEMBRE 1993 AU 31 OCTOBRE 1994

24. Le montant brut des dépenses de la MONUIK pour la période de 12 mois allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994 est estimé à 6 250 825 dollars (montant net : 6 064 700 dollars) par mois. L'actuel mandat de six mois de la MONUIK arrivera à expiration en octobre 1993. Le Secrétaire général prie donc l'Assemblée générale d'ouvrir à sa quarante-septième session un crédit d'un

montant approprié pour couvrir les dépenses de la MONUIK pour la période postérieure au 31 octobre 1993 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

25. On a pu récemment constater, à la suite de décisions prises par le Conseil de sécurité, que des mandats étaient parfois prorogés ou élargis sans qu'il y ait d'autorisation financière de l'Assemblée générale. Pour assurer la continuité à cet égard jusqu'à la reprise de la session de l'Assemblée générale au cas où les besoins financiers, en cas de prorogations ou d'élargissement de mandats, dépasseraient les dispositions de la résolution 46/187 de l'Assemblée relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, il est prudent de faire en sorte que des ouvertures de crédits appropriées soient autorisées pour les opérations de maintien de la paix.

26. On trouvera à l'annexe VI au présent rapport une récapitulation des prévisions de dépenses de la MONUIK pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994 et, à l'annexe VII, des informations complémentaires à ce sujet.

IX. ETAT DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

27. Pendant la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993, des troupes ont été fournies à la MONUIK par les Gouvernements du Canada (unité du génie), du Danemark (logistique) et de la Norvège (personnel médical). Le Gouvernement canadien a retiré son unité du génie à la fin du mois de mars 1993 et le Secrétaire général a accepté l'offre du Gouvernement argentin qui proposait de remplacer cette unité.

28. Les gouvernements ont été intégralement remboursés, conformément aux taux de remboursement standard en vigueur, pour la période achevée le 30 avril 1993.

X. OBSERVATIONS

29. Pendant la période allant du 9 octobre 1991 au 31 décembre 1992, la MONUIK a fourni un certain appui technique aux activités de l'ONU relatives à la démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et à la restitution des biens koweïtiens. Les dépenses imputables à la Commission de démarcation de la frontière au titre de cet appui pendant la période considérée se sont élevées à 1 214 476 dollars et ont été portées au crédit du Compte spécial de la MONUIK à la rubrique des recettes diverses.

30. Comme indiqué plus haut, au paragraphe 18, il existe un solde inutilisé d'un montant brut de 11 304 367 dollars (montant net : 10 311 740 dollars) pour la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 1993. Toutefois, les contributions non acquittées s'élevant à 33 068 098 dollars, le Secrétaire général recommande de ne prendre aucune mesure pour le moment en ce qui concerne le solde inutilisé.

XI. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA
QUARANTE-SEPTIEME SESSION

31. Les mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa quarante-septième session en ce qui concerne le financement de la MONUIK sont les suivantes :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 19 800 000 dollars (montant net : 18 600 000 dollars) autorisé, avec l'assentiment du Comité consultatif, en application du paragraphe 8 de la résolution 47/208 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, pour les opérations de la Mission d'observation pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993;

b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 24 616 100 dollars (montant net : 24 505 700 dollars) au titre du renforcement de la MONUIK pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993, y compris le montant de 4 millions de dollars autorisé par le Comité consultatif, et répartir ce montant entre les Etats Membres;

c) Pour la période postérieure au 31 octobre 1993, ouvrir un crédit et/ou autoriser des engagements de dépenses, le cas échéant, pour les mêmes montants, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUIK au-delà de cette date;

d) Décider de maintenir le solde inutilisé des crédits ouverts dans le Compte spécial de la MONUIK, compte tenu du montant des contributions non réglées;

e) Décider que les arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier, dont il est question au paragraphe 15 ci-dessus, s'appliquent à la MONUIK.

Notes

¹ S/25085.

² S/25091.

³ S/22692.

⁴ S/25123.

⁵ S/25514.

⁶ S/25588.

ANNEXE I

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le KoweïtRapport financier pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Ventilation (Montants révisés)	Montant estimatif des dépenses	Economies/ (dépassements)
1. Personnel militaire			
a) Observateurs militaires			
Indemnité de subsistance (missions)	5 515,7	5 055,8	459,9
Frais de voyage	520,0	474,8	45,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	24,8	24,8	-
Total partiel	6 060,5	5 555,4	505,1
b) Contingents			
Remboursement des dépenses de personnel au taux standard	735,6	652,4	83,2
Habillement et paquetage	48,6	43,0	5,6
Détente et loisirs du personnel	54,5	54,5	-
Rations	384,5	387,6	(3,1)
Indemnité journalière	26,9	22,8	4,1
Déploiement, relève et rapatriement	500,0	159,0	341,0
Total partiel	1 750,1	1 319,3	430,8
c) Autres dépenses afférentes aux contingents			
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	-	-	-
Matériel appartenant aux contingents	150,0	150,0	-
Total partiel	150,0	150,0	-
Total, rubrique 1	7 960,6	7 024,7	935,9
2. Personnel civil			
Traitements du personnel international	1 664,3	2 169,3	(505,0)
Traitements du personnel local	672,5	1 015,1	(342,6)
Dépenses communes de personnel	1 082,5	1 228,0	(145,5)
Frais de voyage (à destination et en provenance de la zone de la mission)	117,5	37,8	79,7
Indemnité de subsistance (missions)	1 828,9	1 570,3	258,6
Voyages autorisés	30,0	32,0	(2,0)
Total partiel	5 395,7	6 052,5	(656,8)

	Ventilation (Montants révisés)	Montant estimatif des dépenses	Economies/ (dépassements)
3. Locaux/hébergement			
Fournitures d'entretien	262,0	110,9	151,1
Eclairage, chauffage, énergie et eau	199,2	199,2	-
Construction/bâtiments préfabriqués	219,2	116,3	102,9
Total partiel	680,4	426,4	254,0
4. Opérations aériennes			
a) Hélicoptères			
Location/affrètement	1 880,8	1 830,8	50,0
Déploiement/retrait	134,3	234,3	(100,0)
Carburant	93,4	169,3	(75,9)
Total partiel	2 108,5	2 234,4	(125,9)
b) Avions			
Location/affrètement	404,8	701,3	(296,5)
Carburant	140,0	82,8	57,2
Assurance	14,4	-	14,4
Total partiel	559,2	784,1	(224,9)
c) Service au sol	18,0	32,3	(14,3)
d) Indemnité de subsistance versée aux équipages	69,8	69,8	-
Total, rubrique 4	2 755,5	3 120,6	(365,1)
5. Opérations de transport			
Pièces de rechange, réparations et entretien	254,9	360,9	(106,0)
Achat de véhicules	-	11,3	(11,3)
Carburants et lubrifiants	222,0	226,8	(4,8)
Assurance	44,8	121,4	(76,6)
Matériel de réparation et d'entretien	16,0	5,0	11,0
Total partiel	537,7	725,4	(187,7)
6. Transmission			
Matériel de transmissions	-	-	-
Matériel d'atelier et d'essai	-	8,1	(8,1)
Pièces de rechange et fournitures	125,3	85,0	40,3
Location d'un répéteur de satellite	42,5	42,5	-
Droits d'utilisation des liaisons par satellite	60,0	59,9	0,1
Communications commerciales	100,0	100,2	(0,2)
Total partiel	327,8	295,7	32,1

	Ventilation (Montants révisés)	Montant estimatif des dépenses	Economies/ (dépassements)
7. Matériel divers			
Pièces de rechange, réparations et entretien	143,0	58,9	84,1
Équipement des locaux	96,5	41,5	55,0
Matériel informatique	–	17,0	(17,0)
Matériel médical et dentaire	22,3	14,3	8,0
Divers	62,0	80,3	(18,3)
Mobilier de bureau	36,0	20,5	15,5
Matériel de bureau	27,5	27,4	0,1
Total partiel	387,3	259,9	127,4
8. Fournitures et services			
Vérification des comptes			
Dépenses de représentation	15,0	15,8	(0,8)
Services contractuels	156,5	318,6	(162,1)
Services médicaux	5,0	5,0	–
Services divers	52,5	52,6	(0,1)
Papeterie et fournitures de bureau	62,5	51,7	10,8
Fournitures sanitaires	7,5	7,5	–
Abonnements	10,0	12,1	(2,1)
Fournitures électriques	50,0	162,5	(112,5)
Fournitures médicales	7,5	7,5	–
Uniformes et habillement	67,3	64,5	2,8
Matériel pour la défense des périmètres	20,0	22,5	(2,5)
Intendance et magasins	55,0	57,4	(2,4)
Total partiel	508,8	777,7	(268,9)
9. Fret et camionnage	90,0	45,5	44,5
10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	458,6	458,6	–
11. Système intégré de gestion	90,0	90,0	–
12. Contributions du personnel	807,6	723,0	84,6
Total, rubriques 1 à 12	20 000,0	20 000,0	–
13. Recettes provenant des contributions du personnel	(807,6)	(723,0)	(84,6)
Total net	19 192,4	19 277,0	(84,6)

ANNEXE II

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Rapport financier pour la période allant du 1er novembre 1992
au 30 avril 1993 : informations complémentaires

Economies
(dépassements)
(En dollars E.-U.)

1. Personnel militaire
- a) Observateurs militaires 505 100
1. Des économies ont été réalisées au titre de l'indemnité de subsistance en mission (459 900 dollars) et des frais de voyage (45 200 dollars). En ce qui concerne l'indemnité de subsistance, les économies résultent de la réduction des taux appliqués à compter du 1er décembre 1992. Ces taux ont été ramenés de 150 à 115 dollars au Koweït et dans la zone démilitarisée, et de 250 à 240 dollars à Bagdad.
- b) Contingents 430 800
2. Les économies, d'un montant total de 433 900 dollars, réalisées au titre du remboursement des dépenses de personnel au taux standard (83 200 dollars), de l'habillement et du paquetage (5 600 dollars), de l'indemnité journalière (4 100 dollars) et des frais de voyage (341 000 dollars), ont été partiellement compensées par les dépenses supplémentaires au titre des rations (3 100 dollars). Les dépenses au titre des contingents avaient été estimées sur la base d'un effectif autorisé de 115 militaires mais, en fait, l'effectif n'a été en moyenne que de 96 militaires pendant la période de six mois considérée, d'où les économies réalisées.
- c) Autres dépenses afférentes aux contingents
3. Aucun changement.
2. Personnel civil (656 800)
4. Les dépenses supplémentaires (995 100 dollars) au titre des traitements du personnel international (505 000 dollars), des traitements du personnel local (342 600 dollars), des dépenses communes de personnel (145 500 dollars) et des voyages autorisés (2 000 dollars) ont été en partie compensées par des

/...

économies d'un montant total de 338 300 dollars au titre des frais de voyage (79 700 dollars) et de l'indemnité de subsistance en mission (258 600 dollars). Les crédits ouverts au titre du service de la MONUIK pendant cette période ont représenté environ 80 % du montant estimatif initial. Afin de rester dans les limites du montant total autorisé, des réductions ont été appliquées à tous les montants répartis entre les divers éléments. Les dépassements au titre des dépenses afférentes au personnel civil sont dus à ces réductions. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance en mission correspondent à la modification des taux, mentionnée au paragraphe 1.

3. Locaux/hébergement

254 000

5. Sous cette rubrique, des économies ont été réalisées au titre des fournitures d'entretien (151 100 dollars) et de la construction des locaux (102 900 dollars). Le transfert de la base logistique de Doha à Umm Qasr n'a pas eu lieu au cours de la période considérée, d'où les économies réalisées.

4. Opérations aériennes

(365 100)

6. Les dépenses supplémentaires (429 500 dollars) au titre du déploiement des hélicoptères (100 000 dollars), du carburant (18 700 dollars), de la location d'avions (296 500 dollars) et du service au sol (14 300 dollars) ont été en partie compensées par des économies d'un montant total de 64 400 dollars réalisées au titre de la location d'hélicoptères (50 000 dollars) et de l'assurance (14 400 dollars). Le dépassement qui figure à la rubrique "déploiement/retrait" correspond au retrait de six hélicoptères, qui s'est effectué au début de novembre 1992, au lieu d'octobre 1992. Les dépenses supplémentaires au titre du carburant comprennent un montant de 12 300 dollars, qui correspond à l'appui assuré par la MONUIK à la Commission de démarcation de la frontière.

(187 700)

5. Opérations de transport

7. Les dépenses supplémentaires (198 700 dollars) au titre des pièces de rechange, réparations et entretien (106 000 dollars), de l'achat de véhicules (11 300 dollars), des carburants et lubrifiants (4 800 dollars) et de l'assurance (76 600 dollars) ont été partiellement compensées par des économies d'un montant total de 11 000 dollars, réalisées au titre du matériel d'atelier et d'essai.

6. Transmissions 32 100
8. Les économies d'un montant total de 40 400 dollars, réalisées au titre des pièces de rechange et fournitures (40 300 dollars) et des droits d'utilisation des liaisons par satellite (100 dollars) ont été partiellement compensées par les dépenses supplémentaires qui s'élèvent en tout à 8 300 dollars au titre du matériel d'atelier et d'essai (8 100 dollars) et des communications commerciales (200 dollars).
7. Matériel divers 127 400
9. Les économies (162 700 dollars) réalisées au titre des pièces de rechange, réparations et entretien (84 100 dollars), de l'équipement des locaux (55 000 dollars), du matériel médical et dentaire (8 000 dollars), du matériel de bureau (15 500 dollars) et du mobilier de bureau (100 dollars) ont été partiellement compensées par des dépenses supplémentaires d'un montant total de 35 300 dollars, au titre du matériel de traitement électronique de l'information (17 000 dollars) et du matériel divers (18 300 dollars).
8. Fournitures et services (268 900)
10. Les dépenses supplémentaires (282 500 dollars) au titre des dépenses de représentation (800 dollars), des services contractuels (162 100 dollars), des services divers (100 dollars), des abonnements (2 100 dollars), des fournitures électriques (112 500 dollars), du matériel pour la défense des périmètres (2 500 dollars) et de l'intendance et des magasins (2 400 dollars) ont été partiellement compensées par des économies d'un montant total de 13 600 dollars, réalisées au titre de la papeterie et des fournitures de bureau (10 800 dollars) et des uniformes et habillement (2 800 dollars).
9. Fret et camionnage 44 500
11. Les économies réalisées au titre de cette rubrique se sont élevées à 44 500 dollars.
10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
12. Aucun changement.
11. Système intégré de gestion
13. Aucun changement.

- | | |
|--|----------|
| 12. <u>Contributions du personnel</u> | 84 600 |
| 14. Les économies réalisées au titre de cette rubrique s'élèvent en tout à 84 600 dollars. | |
| 13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u> | (84 600) |
| 15. Ce montant découle de la rubrique 12 ci-dessus. | |

ANNEXE III

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Répartition géographique des effectifs, des véhicules et du gros matériel, au 30 avril 1993

	Oum Qasr	Camp Khor	Doha	Secteur nord	Secteur central	Secteur sud	Bureau de liaison de Bagdad	Bureau de liaison de Oum Qasr	Bureau de liaison du Koweït	Total
I. PERSONNEL CIVIL										
Bureau du chef du Groupe d'observateurs militaires	10								1	11
Bureau du chef de l'administration	1									1
Personnel	3									3
Finances	8									8
Transports	–	3	10		1	1				15
Services généraux	7		6							13
Transmissions	20		2						1	23
Achats	2		2							4
Personnel local	40	16	41		1	1	3		6	108
Total	91	19	61	–	2	2	3	–	8	186
2. OBSERVATEURS MILITAIRES										
	56	19	2	51	57	46	5	4	6	246
3. AUTRE PERSONNEL MILITAIRE										
Unité du génie		4								4
Unité logistique		18	30							48
Unité sanitaire	16	–			2	2				20
Total	16	22	30	–	2	2	–	–	–	72
4. VEHICULES										
Voiture moyenne/lourde	4	1	1				1		1	8
Voiture légère	13	2	3				2		3	23
Véhicule tout terrain	26	15	18	27	25	22		1		134
Bus léger		6	10				2			18
Bus de taille moyenne		5	3							8
Camion	2	1	5							8
Camion militaire		3								3
Camion de transport de marchandises		7	5							12
Camion-ambulance	3			1	1	1				6
Benne de ramassage des ordures		4								4
Camion-citerne (carburant)		2	7							9
Camion, atelier mobile			1							1
Camion frigorifique		1	1							2
Camion-citerne (eau)			2							2
Dépanneuse			2							2
Camion-tracteur		5	3							8
Bulldozer		1								1
Chargeur frontal		2								2
Niveleuse et décapeuse		–								–
Élévateur à fourche		1	2							3
Total	48	56	63	28	26	23	5	1	4	254
5. ORDINATEURS										
Ordinateurs portatifs	4									4
Ordinateurs de bureau	50	4	8	1	1	1	1		1	67
Total	54	4	8	1	1	1	1	–	1	71

	Oum Qasr	Camp Khor	Doha	Secteur nord	Secteur central	Secteur sud	Bureau de liaison de Bagdad	Bureau de liaison de Oum Qasr	Bureau de liaison du Koweït	Total
6. MATERIEL DE TRANSMISSION										
Emetteurs Mackay	2						1		1	4
Emetteurs de radiophare			5	1						6
Postes émetteurs-récepteurs :										
1. Répéteurs COMPA	3		1	1	3 ¹	1	1		3 ²	13
2. SYNTOR-X	53	2	266 ³	9	8	7	1	1	4	351
3. MICOM-X			7							7
4. MICOM-XR			14							14
5. MICOM-S			7							7
6. SPECTRA	4	1	7						4	16
7. Stations-satellite :										
a) Stations terriennes	2 ⁴						1			3
b) Stations portatives	3									3
8. Système de positionnement global	3		5	8	7	6	1			30
9. Air/sol/air	12	1				1				14
Télécopieurs	11		14				2		2	29
Central téléphonique	1		1				1		1	4
Lignes téléphoniques rurales (UHF/VHF)	1		2	12	8	10	2	2	2	39
Radios à ondes ultracourtes	2	2	1	4	6	1			1	17
Codeurs	3						2		1	6
Système d'alimentation en continu (10 kVA)	2	1							1	4
Téléscripteurs	8			1	1	1	1		1	13
7. GROUPES ELECTROGENES										
4,25 kVA		1	4							5
5,5 kVA		3	4							7
10,7 kVA		1	3		2		2	1	3	12
27,1 kVA			2							2
52/55 kVA			4	12	12	10				38
110 kVA		3	4							7
170 kVA			5		2	2	2			9
198 kVA	1	1								2
1 000 kVA			2							2
Total	1	9	28	12	16	12	2	1	3	84
8. MATERIEL DIVERS										
Photocopieuses	17	4	14	1	1	1	1	1	2	42
Machines à écrire électriques	45	3	7	1	1		2		2	61
Climatiseurs	52	234		65	110	110	2	8		581
Réfrigérateurs	170	70	6	12	17	16	-	5		296
Congélateurs	4	1	3	1	1			1		11

¹ Dont 2 à Jabel Salam.² Une à Jahra et 2 à Subiya.³ 203 radios ont été installées dans les véhicules affectés à différents bureaux et secteurs.⁴ Une station terrestre est installée à Naqoura (Force intérimaire des Nations Unies au Liban).

ANNEXE IV

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Etat consolidé des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Engagements autorisés (1)	Dépenses prévues au titre du renforcement (2)	Total ((1) + (2))
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	5 055,0	116,3	5 171,3
Frais de voyage	475,0	17,5	492,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	25,0	0,5	25,5
Total partiel	5 555,0	134,3	5 689,3
b) <u>Contingents</u>			
standard			
Remboursement des dépenses de personnel au taux	736,0	2 428,5	3 164,5
Habillement et paquetage	49,0	167,0	216,0
Détente et loisirs du personnel	55,0	46,5	101,5
Rations	385,0	935,0	1 320,0
Indemnité de subsistance (missions)	-	-	-
Indemnité journalière	27,0	93,6	120,6
Déploiement, relève et rapatriement	300,0	636,0	936,0
Total partiel	1 552,0	4 306,6	5 858,6
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>			
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	-	150,0	150,0
Matériel appartenant aux contingents	150,0	1 304,5	1 454,5
Total partiel	150,0	1 454,5	1 604,5
Total, rubrique 1	7 257,0	5 895,4	13 152,4
2. <u>Personnel civil</u>			
Traitements du personnel international	2 170,0	209,5	2 379,5
Traitements du personnel local	1 000,0	106,1	1 106,1
Dépenses communes de personnel	1 147,5	184,2	1 331,7
Frais de voyage (à destination et en provenance de la zone de la mission)	117,5	50,0	167,5
Indemnité de subsistance (missions)	1 570,0	189,6	1 759,6
Voyages autorisés	30,0	-	30,0
Total partiel	6 035,0	739,4	6 774,4

	Engagements autorisés (1)	Dépenses prévues au titre du renforcement (2)	Total ((1) + (2))
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	-	-	-
Travaux d'aménagement et de rénovation	-	-	-
Fournitures d'entretien	100,0	-	100,0
Services d'entretien	-	116,0	116,0
Energie, eau et assainissement	200,0	150,0	350,0
Construction/bâtiments préfabriqués	-	7 816,7	7 816,7
Total partiel	300,0	8 082,7	8 382,7
4. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	1 830,0	1 325,1	3 155,1
Déploiement/retrait	-	78,0	78,0
Carburant	170,0	77,5	247,5
Peinture	-	34,0	34,0
Assurance	-	-	-
Total partiel	2 000,0	1 514,6	3 514,6
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	700,0	-	700,0
Carburant	82,0	-	82,0
Peinture	-	-	-
Assurance	-	-	-
Total partiel	782,0	-	782,0
c) <u>Service au sol</u>	32,0	-	32,0
d) <u>Indemnité de subsistance versée aux équipages</u>	70,0	8,1	78,1
Total, rubrique 4	2 884,0	1 522,7	4 406,7
5. <u>Opérations de transport</u>			
Pièces de rechange, réparations et entretien	200,0	222,0	422,0
Achat de véhicules	-	1 251,2	1 251,2
Carburant et lubrifiants	110,0	68,8	178,8
Assurance	121,0	20,9	141,9
Matériel de réparation et d'entretien	5,0	-	5,0
Total partiel	436,0	1 562,9	1 998,9
6. <u>Transmissions</u>			
Matériel de transmissions	-	1 541,1	1 541,1
Matériel d'atelier et d'essai	-	143,4	143,4
Pièces de rechange et fournitures	50,0	501,0	551,0
Location d'un répéteur de satellite	42,5	-	42,5
Droits d'utilisation des liaisons par satellite	60,0	15,0	75,0
Communications commerciales	100,0	50,0	150,0
Total partiel	252,5	2 250,5	2 503,0

	Engagements autorisés (1)	Dépenses prévues au titre du renforcement (2)	Total ((1) + (2))
7. <u>Matériel divers</u>			
Pièces de rechange, réparations et entretien	25,0	82,5	107,5
Équipement des locaux	20,0	288,0	308,0
Matériel informatique	17,0	39,8	56,8
Groupes électrogènes	-	129,0	129,0
Matériel médical et dentaire	14,0	72,0	86,0
Matériel divers	50,0	203,6	253,6
Matériel d'observation	-	177,0	177,0
Matériel de bureau	20,0	52,6	72,6
Mobilier de bureau	15,0	144,0	159,0
Réservoirs (carburant et eau)	-	-	-
Matériel de purification de l'eau	-	-	-
Total partiel	161,0	1 188,5	1 349,5
8. <u>Fournitures et services</u>			
Vérification des comptes	-	-	-
Dépenses de représentation	15,0	-	15,0
Services contractuels	280,0	234,0	514,0
Services médicaux	5,0	-	5,0
Services divers	50,0	15,0	65,0
Papeterie et fournitures de bureau	50,0	28,1	78,1
Fournitures sanitaires	7,5	50,0	57,5
Abonnements	10,0	5,5	15,5
Fournitures électriques	82,0	180,0	262,0
Fournitures médicales	7,0	20,0	27,0
Uniformes et habillement	50,0	108,1	158,1
Matériel pour la défense des périmètres	20,0	150,0	170,0
Intendance et magasins	50,0	500,0	550,0
Total partiel	626,5	1 290,7	1 917,2
9. <u>Fret et camionnage</u>	45,0	1 910,0	1 955,0
10. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	513,0	62,9	575,9
11. <u>Système intégré de gestion</u>	90,0	-	90,0
12. <u>Contributions du personnel</u>	1 200,0	110,4	1 310,4
Total, rubriques 1 à 12	19 800,0	24 616,1	44 416,1
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 200,0)	(110,4)	(1 310,4)
Total net	18 600,0	24 505,7	43 105,7

ANNEXE V

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Prévisions de dépenses pour le renforcement de la MONUIK pour
la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993 : informations
complémentaires

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

1. Indemnité de subsistance (missions)

1. Les taux d'indemnité de subsistance utilisés dans les présentes estimations tiennent compte, sauf pour Bagdad, du logement fourni par les Nations Unies et s'établissent comme suit : Koweït et zone démilitarisée : 115 dollars; Bagdad : 240 dollars.

2. Frais de voyage

2. Les frais de voyage des observateurs militaires et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la Mission, sur des vols commerciaux, ont été calculés sur la base de 2 500 dollars en moyenne par personne (aller simple), soit 5 000 dollars aller-retour.

d3. Le coût du déploiement du bataillon d'infanterie et du personnel d'appui logistique est estimé, au tarif de groupe, à 800 dollars par personne.

3. Dépenses au titre du personnel militaire

4. Les prévisions sont établies pour un effectif total de 802 militaires supplémentaires, soit 7 observateurs militaires, 15 hommes pour l'unité médicale, 5 hommes pour l'appui logistique et 775 hommes pour le bataillon d'infanterie.

5. On ne prévoit pas de déployer le bataillon d'infanterie avant le 1er août 1993. Les dépenses relatives au bataillon d'infanterie et au personnel d'appui sont par conséquent calculées pour une période de trois mois, c'est-à-dire du 1er août au 31 octobre 1993.

6. Les dépenses au titre des observateurs militaires sont calculées à raison d'une période de 184 jours pour 4 observateurs et de 92 jours pour les trois autres observateurs.

7. Les effectifs autorisés en ce qui concerne les observateurs militaires sont de 300. Toutefois sur ces 300, 52 sont en attente dans leur pays d'origine. Le nombre d'observateurs militaires déployés dans la zone de la Mission est maintenant porté de 248 à 255.

4. Dépenses au titre du personnel civil

8. Les prévisions de dépenses sont calculées sur la base de 20 postes supplémentaires pour le personnel recruté sur le plan international (3 postes d'administrateur, 13 postes d'agent du Service mobile et 4 postes

d'agent des services généraux), ainsi que de 31 postes supplémentaires d'agent local, comme indiqué à l'annexe VIII.

9. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard pour New York, en ce qui concerne les administrateurs et les agents des services généraux, et sur la base des coûts standard appliqués par le Service mobile pour les agents de cette catégorie. La rémunération des agents locaux est, elle aussi, calculée en chiffres nets, en se fondant sur le barème en vigueur pour la zone de la Mission. On trouvera à l'annexe IX une ventilation détaillée de ces prévisions de dépenses.

10. Les prévisions au titre des traitements, des dépenses communes de personnel, de l'indemnité de subsistance (missions) et des contributions du personnel couvrent la période allant du 1er août au 31 octobre 1993 et tiennent compte d'un taux de vacances de poste de 15 %.

5. Opérations de transport

11. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, l'achat de pièces de rechange, l'achat de carburant et de lubrifiants et les frais d'assurance au tiers sont calculées sur la base de 64 véhicules appartenant à l'ONU et 145 appartenant aux contingents. Pour tous les véhicules, les dépenses sont calculées pour une période de trois mois.

II. RESSOURCES NECESSAIRES

Dollars des Etats-Unis

1. Dépenses à prévoir pour le personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnités de subsistance (missions) 116 300

12. Ce montant correspond à l'indemnité de subsistance (missions) à verser à quatre observateurs militaires pendant 184 jours (84 600 dollars) et à trois observateurs militaires pendant 92 jours (31 700 dollars), sur la base des montants indiqués au paragraphe 1.

ii) Frais de voyage 17 500

13. Le montant prévu représente les frais de voyage de sept observateurs militaires à destination de la zone de la Mission, sur la base des montants indiqués au paragraphe 2.

iii) Habillement et paquetage 500

14. Une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par observateur militaire sera versée.

b) Contingents militaires

i) Remboursement du coût des contingents aux taux standard 2 428 500

15. Le montant prévu représente les frais à rembourser aux gouvernements pour 795 militaires mis à la disposition de la MONUIK, soit 775 hommes pour le bataillon d'infanterie et 20 pour le personnel d'appui, sur la base des taux standard ci-après : 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus (2 356 400 dollars), plus 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes, soit 10 % des effectifs des unités d'infanterie (67 700 dollars) et 25 % du personnel des unités d'appui (4 400 dollars).

ii) Habillement et paquetage 167 000

16. Le montant prévu couvre les sommes à rembourser aux gouvernements pour l'amortissement de l'habillement, du paquetage, du matériel et des munitions qu'ils fournissent à leur personnel militaire, au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles.

iii) Détente et loisirs du personnel 46 500

17. Le montant prévu permettra de financer des congés de détente à raison de 10,50 dollars par jour pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (25 000 dollars). Il comprend aussi 21 500 dollars pour d'autres activités liées au bien-être du personnel, par exemple l'achat de matériel de loisir et de sport, de médailles, de matériel vidéo, etc.

iv) Rations 935 000

18. On estime qu'il faudra fournir aux troupes des repas tout prêts pendant les 60 premiers jours, pendant que l'on mettra en place des installations de restauration et de cuisine. Une boîte comprenant 12 repas coûte 51,12 dollars. On a donc prévu des crédits pour l'achat de 11 925 boîtes (609 600 dollars).

19. Le montant prévu à la présente rubrique doit aussi permettre de nourrir les membres de la Mission qui sont affectés à des postes où les repas doivent être fournis

par une entreprise locale, à raison de 10 dollars par personne et par jour, pendant 32 jours (254 400 dollars).

20. Enfin, le montant prévu permettra aussi de fournir six litres d'eau en bouteille par jour et par personne à tout le personnel militaire et civil, à raison d'un dollar par personne et par jour (71 000 dollars); un abattement de 10 % a été opéré pour tenir compte des excédents inutilisés.

v) Indemnité de subsistance (missions) -

21. Aucun montant n'est prévu à ce titre.

vi) Indemnité journalière 93 600

22. Une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne et par jour est versée à tous les militaires (795 hommes), pour leur permettre de couvrir leurs faux frais.

vii) Mise en place, relève et rapatriement des contingents 636 000

23. Les frais de voyage pour l'envoi sur place des 775 membres du bataillon d'infanterie et des 20 hommes supplémentaires des unités d'appui ont été calculés sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 3.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité 150 000

24. L'ONU rembourse aux gouvernements les sommes que, en vertu des lois ou règlements nationaux, ils auront versées en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable à l'exercice, par des membres de leur contingent, de fonctions à la MONUIK.

ii) Matériel appartenant aux contingents 1 304 500

25. Ce montant permettra de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel dont ils dotent ces derniers à la demande de l'ONU. Le matériel comprend 145 véhicules, plus d'autres matériels et fournitures.

2. Dépenses à prévoir pour le personnel civil

26. Sur le plan politique, il est essentiel que la MONUIK se tienne en liaison avec les ministères des affaires étrangères, les ambassades et, dans le cas du Koweït, le Ministère de l'intérieur, pour les tenir au

courant de ses propres activités et pour les alerter lorsque des problèmes risquent de se poser dans certains secteurs. Il faut en outre assurer une large couverture de la MONUIK par les médias et les agences d'information afin de mieux faire comprendre le rôle et le mandat de la MONUIK. A cette fin, deux postes supplémentaires de spécialiste des affaires politiques sont demandés pour les bureaux de liaison de Koweït et Bagdad. En outre, vu l'expansion de son mandat, la MONUIK a besoin des services d'un juriste, qui s'occupera des problèmes juridiques courants, aidera à appliquer les accords avec les pays hôtes et s'occupera d'un certain nombre de questions administratives ayant un caractère juridique. Vu l'expansion du dialogue et de la consultation avec les deux parties, un poste d'agent des services généraux est demandé pour aider l'interprète/traducteur au bureau du Chef de la Mission d'observation, et un autre poste d'agent des services généraux est nécessaire pour aider le fonctionnaire de l'information à rassembler des matériaux et à classer la documentation. Il faut en outre un commis/dactylographe recruté localement pour assurer des travaux de bureau et de secrétariat pour le juriste et le fonctionnaire de l'information.

27. Il faudra par ailleurs du personnel supplémentaire pour mettre en place les nouvelles installations dans les huit positions mobiles et les deux camps et pour assurer les réparations et l'entretien. Le nombre de postes nécessaires, soit 13 postes d'agent des transports (mécaniciens et conducteurs de poids lourds), 13 postes d'ouvrier qualifié de la catégorie des services généraux (plombiers, charpentiers, peintres, etc.) et 12 postes d'agent des transmissions (électriciens, mécaniciens pour les groupes électrogènes, opérateurs radio, spécialistes de la climatisation et standardistes), a été calculé sur la base des nouveaux effectifs, qui se traduiront par un accroissement du nombre des emplacements où ces services seront requis.

28. Sur le plan administratif, l'accroissement du volume de travail de la Section des achats exigera un accroissement des effectifs pour assurer la rapidité et l'efficacité des opérations d'achat de matériaux et de fournitures, ainsi que pour le traitement des marchés. Par ailleurs, le volume de travail de la Section des finances augmentera, car elle devra s'occuper des finances et des rations pour le nouveau bataillon ainsi que de toutes autres questions de nature financière. Enfin, le volume de travail de la Section du personnel augmentera vraisemblablement, comme celui des autres sections, vu la nécessité de recruter du personnel local supplémentaire. Toutes ces fonctions exigeront du personnel d'appui pour fournir les services de

secrétariat et les services administratifs nécessaires. Deux postes d'agent des services généraux, ainsi que quatre postes d'appui administratif à pourvoir localement, sont demandés à cette fin.

29. On trouvera au tableau 1 ci-après la ventilation des postes supplémentaires par catégorie et par section ou bureau.

Tableau 1

Effectifs civils supplémentaires

<u>Section/Bureau</u>	<u>Adminis- trateurs</u>	<u>Service mobile</u>	<u>Services généraux</u>	<u>Agents locaux</u>	<u>Total</u>
Bureau du Chef de la Mission d'observation	3		2	1	6
Personnel			1	1	2
Finances			1	1	2
Achats		1		2	3
Transports		4		9	13
Services généraux		4		9	13
Transmissions	—	4	—	8	12
Total	3	13	4	31	51

a) Traitements du personnel recruté sur le plan international 209 500

30. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard indiqués au paragraphe 9. Les calculs se fondent sur un effectif total de 20 postes et un abattement de 15 % a été opéré pour tenir compte des vacances de poste.

b) Rémunération du personnel local 106 100

31. La rémunération des 31 agents recrutés localement est calculée sur la base du barème des traitements locaux indiqué au paragraphe 9; un abattement de 15 % a été opéré pour tenir compte des vacances de poste.

c)	<u>Dépenses communes de personnel</u>	184 200
32.	Les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international (157 900 dollars) et le personnel local (26 300 dollars) sont calculées sur la base des barèmes standard mentionnés au paragraphe 9.	
d)	<u>Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission</u>	50 000
33.	Les frais de voyage de 20 fonctionnaires recrutés sur le plan international jusqu'à la zone de la Mission sont calculés sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 2.	
e)	<u>Indemnité de subsistance (missions)</u>	189 600
34.	L'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel recruté sur le plan international est calculée sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 1.	
f)	<u>Voyages autorisés</u>	—
35.	Aucun crédit supplémentaire n'est demandé à cette rubrique.	
3. <u>Locaux/hébergement</u>		
a)	<u>Location de locaux</u>	—
36.	Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
b)	<u>Travaux d'aménagement et de rénovation</u>	—
37.	Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
c)	<u>Fournitures d'entretien</u>	—
38.	Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
d)	<u>Services d'entretien</u>	116 000
39.	Le coût des services d'entretien pour les deux camps qui seront établis à Camp Khor et à Al-Abdaly est estimé à 116 000 dollars pour trois mois.	
e)	<u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>	150 000
40.	Les ressources demandées sous cette rubrique pour l'eau, l'électricité et l'évacuation des déchets sont estimées à 50 000 dollars par mois, pour trois mois.	

f) Construction/bâtiments préfabriqués

7 816 700

41. Les ressources demandées sous cette rubrique sont prévues pour la construction d'un "camp autonome", comprenant toutes les facilités, aménagements et services de distribution requis pour assurer comme il convient l'installation des militaires, ainsi que du personnel et du matériel d'appui, à Camp Khor et à Al-Abdaly. L'infrastructure essentielle du camp comprendra un ensemble a) d'unités mobiles de logement, b) d'abris en toile avec armature d'acier ou d'aluminium, notamment pour les magasins, et c) si possible, des constructions à superstructure d'acier pour servir d'entrepôts et d'ateliers pour gros travaux.

42. Des ressources sont prévues en outre pour la construction de huit points de contrôle à l'entrée et à la sortie de la zone démilitarisée. Ces points de contrôle doivent être installés sur les principales voies d'accès pour permettre de surveiller des mouvements de véhicules et de piétons dans la zone démilitarisée. Il est prévu d'utiliser des unités mobiles de logement, autonomes et montées sur roues, qui permettront, en cas de nécessité, un redéploiement rapide d'un point de contrôle dans un autre endroit de la zone démilitarisée.

43. Les prévisions de dépenses couvrent les installations ci-après :

i) Construction et mise en place des camps de Camp Khor et d'Al-Abdaly

44. Construction et mise en place d'un camp pour 652 personnes à Camp Khor et d'un camp pour 170 personnes à Al-Abdaly comprenant des unités mobiles de logement pour héberger 822 personnes (795 militaires, 19 civils et 8 aviateurs). Ces deux camps autonomes comporteront des logements, bureaux, salles d'eau, installations récréatives et cuisines ainsi qu'un système de protection contre l'incendie, des réservoirs de carburant pour les groupes électrogènes et des raccordements aux systèmes de distribution d'électricité et d'eau et au réseau d'assainissement. Le montant estimatif des dépenses se décompose comme suit : a) 411 unités de logements au prix unitaire de 4 500 dollars (1 849 500 dollars); b) 42 salles d'eau au prix unitaire de 9 500 dollars (399 000 dollars); c) installations de cuisine et de restauration au coût estimatif de 1 000 dollars par personne (822 000 dollars); d) 5 unités de réfrigération au coût unitaire de 4 500 dollars (22 500 dollars); e) 411 unités de distribution d'électricité (308 200 dollars); f) raccordement au réseau d'assainissement (315 500 dollars); et g) raccordement au

système de distribution d'eau (400 000 dollars), le tout pour un coût de 4 116 700 dollars.

ii) Magasins et entrepôts à Camp Khor

45. Installation de magasins d'une surface de 1 600 mètres carrés à Camp Khor pour y entreposer les fournitures, rations, bouteilles d'eau potable, articles d'habillement et fournitures d'intendance (350 000 dollars).

iii) Entrepôt réfrigéré à Camp Khor

46. Ces installations, qui couvriront 1 200 mètres carrés à Camp Khor, comporteront des chambres frigorifiques pour y entreposer les vivres et marchandises périssables (450 000 dollars).

iv) Atelier d'entretien des véhicules à Camp Khor

47. Construction d'un atelier d'entretien des véhicules de 4 000 mètres carrés à Camp Khor pour l'entretien des véhicules légers et lourds, avec postes de service, fosses, etc. (355 000 dollars).

v) Atelier d'entretien des véhicules à Al-Abdaly

48. Construction d'un atelier d'entretien des véhicules de 500 mètres carrés au camp d'Al-Abdaly, uniquement pour l'entretien en première ligne des véhicules légers (45 000 dollars).

vi) Réservoir d'eau surélevé à Camp Khor

49. Construction et mise en place d'un réservoir d'eau surélevé de 1 000 mètres cubes à Camp Khor, permettant de faire face à l'augmentation de la consommation quotidienne d'eau et pouvant servir de réserve pour renforcer le dispositif de protection contre l'incendie dans le camp (450 000 dollars).

vii) Réservoir d'eau à Al-Abdaly

50. Construction et mise en place d'un réservoir d'eau en surface de 100 mètres cubes au camp d'Al-Abdaly permettant de répondre aux besoins quotidiens et de renforcer le dispositif de protection contre l'incendie prévu sur le site (50 000 dollars).

viii) Station d'épuration des eaux usées à
Camp Khor

51. Construction et mise en place d'une station d'épuration des eaux usées à Camp Khor, d'une capacité d'environ 150 mètres cubes (400 000 dollars).

ix) Station d'épuration des eaux usées à
Al-Abdaly

52. Construction et mise en place d'une station d'épuration des eaux usées à Al-Abdaly, d'une capacité d'environ 40 mètres cubes (100 000 dollars).

x) Système de purification de l'eau à
Camp Khor

53. Installation d'un système de purification de l'eau à Camp Khor, d'une capacité suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable du camp lui-même et desservir aussi le camp d'Al-Abdaly et les bases des patrouilles d'observation (300 000 dollars).

xi) Macadamisage des routes

54. Macadamisage d'une surface d'environ 20 000 mètres carrés pour faciliter l'accès des véhicules et des piétons aux nouvelles installations de Camp Khor et du camp d'Al-Abdaly (500 000 dollars).

xii) Installation de clôtures

55. Installation d'une clôture de deux mètres en mailles d'acier sur des poteaux en béton, renforcée à l'extérieur d'une double rangée de fil de fer à boudin, et installation de l'éclairage de sécurité requis pour la clôture extérieure, à Camp Khor et au camp d'Al-Abdaly (100 000 dollars).

xiii) Construction de blockhaus

56. Construction d'une dizaine de blockhaus pour la défense des périmètres, faits de structures préfabriquées en acier recouvertes de béton armé et de terre agglomérée, en divers emplacements à l'intérieur des camps (200 000 dollars).

xiv) Construction de points de contrôle

57. Construction et mise en place de huit points de contrôle aux endroits où s'effectuent l'entrée et la sortie de la zone démilitarisée. Chaque point de contrôle comprendra : a) une unité mobile de logement

montée sur roues, d'environ 12 mètres sur 3,50 mètres, pouvant abriter deux militaires (logement, installations sanitaires, bureaux et coin cuisine); b) deux groupes électrogènes montés sur bloc mobile, assurant en toutes circonstances et 24 heures sur 24 l'alimentation en électricité; c) un réservoir d'eau potable; d) un réservoir de carburant diesel; et e) des commodités telles que lignes électriques, réceptacles pour les eaux usées, éclairage de sécurité, etc., pour un coût total de 50 000 dollars par point de contrôle (400 000 dollars).

4. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

58. En tout, quatre hélicoptères utilitaires supplémentaires, soit un hélicoptère léger et trois hélicoptères moyens, seront nécessaires. Ces hélicoptères seront utilisés pour l'observation aérienne, l'appui logistique, les rapatriements sanitaires, les liaisons avec le commandement et toute autre activité d'utilité générale. Ces hélicoptères devront être disponibles pour le transport des sections et permettre ainsi une intervention rapide en cas d'incident de frontière. Les prévisions de dépenses au titre de la location d'hélicoptères et du carburant sont calculées pour une période de trois mois allant du 1er août au 31 octobre 1993.

i) Location/affrètement

1 325 100

59. On estime que chaque hélicoptère effectuera 70 heures de vol par mois, à raison de 129 500 dollars par mois pour chacun des trois hélicoptères moyens (1 165 500 dollars), et de 53 200 dollars par mois pour l'hélicoptère léger (159 600 dollars).

ii) Déploiement/retrait

78 000

60. Les ressources prévues doivent permettre le déploiement de quatre hélicoptères à raison de 19 500 dollars par hélicoptère.

iii) Carburant

77 500

61. La consommation de carburant de chacun des trois hélicoptères moyens est estimée à environ 370 litres par heure (60 500 dollars) et celle de l'hélicoptère léger, à environ 125 litres par heure (6 900 dollars), à raison de 0,26 dollar le litre, soit un coût total de

67 400 dollars. Les crédits demandés doivent en outre couvrir les dépenses de lubrifiants calculées à raison de 15 % du coût total du carburant (10 100 dollars).

34 000

iv) Peinture

62. Le coût de la peinture pour quatre hélicoptères est estimé à 8 500 dollars par hélicoptère.

v) Assurance

-

63. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique car l'assurance est comprise dans le coût global de la location.

b) Avions

-

64. Aucune ressource supplémentaire n'est demandée sous cette rubrique.

c) Service au sol

-

65. Aucune ressource supplémentaire n'est demandée sous cette rubrique.

d) Indemnité de subsistance versée aux équipages

8 100

66. Les dépenses prévues au titre des rémunérations d'un équipage d'hélicoptère de huit personnes sont comprises dans le coût estimatif de la location. La MONUIK doit toutefois verser une indemnité pour le logement et la nourriture. Les repas sont calculés à raison de 10 dollars par personne et par jour pendant 92 jours (7 400 dollars), soit un montant identique à celui indiqué au paragraphe 19 ci-dessus (rations). De plus, un montant de 1 dollar par jour et par personne est prévu pour l'eau en bouteille (700 dollars).

5. Opérations de transport

a) Pièces de rechange, réparations et entretien

222 000

67. Le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien pour les 64 véhicules de l'ONU qui doivent être achetés au cours de cette période est estimé à 500 dollars par véhicule (32 000 dollars). Dans les prévisions de dépenses sont également compris 145 véhicules appartenant aux contingents, allant des véhicules blindés de transport de troupe et des engins lourds du génie, aux véhicules légers. Le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien pour les véhicules appartenant aux contingents est estimé à 1 563 dollars pour chacun des 80 véhicules blindés et

des engins lourds (125 000 dollars), et à 1 000 dollars pour chacun des 65 véhicules légers (65 000 dollars).

b) Achat de véhicules

1 251 200

68. Les ressources prévues correspondent à l'achat de 64 véhicules tout terrain au prix unitaire de 17 000 dollars (1 088 000 dollars). La Mission n'est pas en mesure de tirer ces ressources du parc automobile dont elle dispose actuellement, presque tous les véhicules ayant été prélevés en 1988 sur les stocks de l'ex-GOMNUII et une forte proportion de ces véhicules ayant entre 120 000 et 170 000 kilomètres au compteur. Le montant estimatif du fret est en outre prévu à raison de 15 % du coût d'acquisition (163 200 dollars).

c) Carburants et lubrifiants

68 800

69. Les prévisions de dépenses sont fondées sur une consommation d'environ 205 litres d'essence par mois pour chacun des 64 véhicules appartenant à l'ONU (7 000 dollars) et pour chacun des 65 véhicules légers appartenant aux contingents (7 200 dollars), et sur une consommation d'environ 945 litres d'essence pour chacun des 80 véhicules lourds et blindés appartenant aux contingents (40 800 dollars), au prix moyen de 0,18 dollar le litre. Les ressources prévues comprennent en outre l'achat de lubrifiants, à raison de 25 % du coût total du carburant (13 800 dollars).

d) Assurance

20 900

70. Les ressources prévues concernent l'assurance au tiers souscrite par l'ONU pour couvrir à la fois les véhicules appartenant à l'ONU et les véhicules appartenant aux contingents, au coût moyen de 400 dollars par véhicule.

e) Matériel de réparation et d'entretien

—

71. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

6. Transmissions

a) Matériel de transmissions

1 541 100

72. Le matériel ci-après est requis pour tenir compte de l'expansion des systèmes opérationnels de la MONUIK et assurer de façon continue l'efficacité des services fournis.

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Poste à hyperfréquence UHF	8	31 250	250 000
Radio mobile VHF	100	2 000	200 000
Appareil portatif VHF	50	500	25 000
Station fixe VHF	18	2 000	36 000
Station de répéteurs VHF	2	10 000	20 000
Abri préfabriqué	10	8 000	80 000
Poste multiplex	60	1 867	112 000
Alimentation électrique non interruptible, 10 KVA	4	6 000	24 000
Téléphone rural UHF	20	5 000	100 000
Autocommutateur privé (PABX)	2	40 000	80 000
Télécopieur	4	2 000	8 000
Récepteur pour indicateurs de position-sol	147	3 000	441 000
Total partiel			1 376 000
Fret (12 %)			165 100
TOTAL			1 541 100

b) Matériel de réparation et d'essai

143 400

73. Le montant prévu couvre l'achat du matériel de réparation et d'essai nécessaire pour installer le matériel mécanique, électrique et électronique et en assurer la maintenance, dont détail ci-après :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Coffres à outils et outils	10	2 000	20 000
Outils divers	10	6 000	60 000
Analyseur de spectre	1	28 000	28 000
Fréquence-mètre sélectif	1	8 000	8 000
Générateur de signaux	1	12 000	12 000
Total partiel			128 000
Fret (12 %)			15 400
TOTAL			143 400

c) Pièces de rechange et fournitures pour transmissions

501 000

74. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange et fournitures requises pour établir des postes de transmissions dans les nouveaux emplacements et pour assurer la maintenance du matériel de transmissions et de radio appartenant à l'ONU conformément aux instructions des fabricants. Des crédits sont également compris pour l'achat des pièces détachées et des fournitures requises pour assurer la maintenance du matériel de transmissions et des accessoires appartenant aux contingents qui se trouvent dans la zone de la Mission et effectuer les réparations nécessaires.

<u>Description</u>	<u>Coût</u>
a) <u>Matériel appartenant à l'ONU</u>	
Modules pour le commutateur PABX	30 000
Antennes, câbles et raccords	30 000
Fournitures et batteries	30 000
Pilônes d'antenne et accessoires	40 000
Fournitures diverses	30 000
Câbles de télécommande et d'interphone	20 000
Dispositifs de mise à la terre	6 000
Achats directs auprès des fabricants	40 000
Divers	45 000
	<hr/>
Total partiel	271 000
b) <u>Matériel appartenant aux contingents</u>	
Pièces détachées pour le matériel radio du réseau militaire	60 000
Pièces détachées pour les standards et radios militaires	30 000
Batteries	40 000
Pièces détachées pour chargeurs de batteries et unités d'alimentation électrique	5 000
Câbles coaxiaux et raccords	5 000
Câbles téléphoniques et poteaux	30 000
Antennes tactiques diverses	10 000
Achats directs auprès des fabricants	50 000
	<hr/>
Total partiel	230 000
TOTAL GENERAL	501 000
	<hr/> <hr/>

- d) Location d'un répéteur de satellite -
75. Aucun crédit n'est demandé à la présente rubrique.
- e) Droit d'utilisation des liaisons par satellite 15 000

76. Il s'agit de liaisons commerciales via INMARSAT. Le coût est évalué à 5 000 dollars par mois pendant trois mois.

- f) Communications commerciales 50 000
77. Sont inclus dans cette rubrique la location de lignes et appareils téléphoniques et de lignes de télécopieur, ainsi que le coût des appels, télégrammes et télex (40 000 dollars), le service de la valise diplomatique (7 500 dollars) et les frais d'affranchissement ainsi que de location de boîtes postales (2 500 dollars).

7. Matériel divers

- a) Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel 82 500

78. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces détachées (30 000 dollars), d'assurer la maintenance tierce du matériel (47 500 dollars) et de réparer le matériel de TEI (5 000 dollars).

- b) Equipement des locaux 288 000
79. Un montant de 288 000 dollars est prévu pour l'achat de matériel supplémentaire pour les cuisines, ainsi que de vaisselle et de couverts comme suite à l'accroissement des effectifs militaires et civils.

- c) Matériel de TEI 39 800
80. Le déploiement de personnel supplémentaire obligera à acheter 10 ordinateurs avec imprimantes (26 000 dollars), 10 alimentations non interruptibles de 1 kVA (4 500) et divers accessoires de TEI (5 000 dollars). Des crédits sont également prévus pour le fret à raison de 12 % des coûts d'acquisition (4 300 dollars).

- d) Groupes électrogènes 129 000
81. On estime qu'il faudra 18 groupes électrogènes de 50 kVA (coût unitaire : 6 400 dollars) pour fournir de l'électricité pour le matériel de transmissions, pour

l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur et pour la climatisation dans les huit nouveaux sites d'observation proposés, qui seront occupés 24 heures sur 24 (115 200 dollars). Des crédits sont également prévus pour le fret à raison de 12 % des coûts d'acquisition (13 800 dollars).

e) Matériel médical et dentaire 72 000

82. Les prévisions de dépenses correspondent aux éléments suivants : a) fauteuils de dentiste, instruments dentaires, éclairage, etc., pour le service dentaire (22 000 dollars); b) matériel pour deux équipes de sauvetage (12 000 dollars); et c) matériel pour une équipe chirurgicale (38 000 dollars).

f) Matériel divers 203 600

83. Le montant prévu permettra de rénover les installations de blanchissage, qui appartenaient précédemment au Gouvernement iraquien, afin de faire face à l'accroissement du volume de travail qui découlera de l'élargissement des effectifs de la MONUIK. D'autres appareils ou éléments sont requis pour faire face aux besoins du personnel supplémentaire qui sera déployé. La liste du matériel requis figure ci-après :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Machine à laver (type industriel)	6	3 650	21 900
Séchoir (type industriel)	4	2 850	11 400
Machine pour le nettoyage à sec	1	60 000	60 000
Chariot à linge	6	800	4 800
Chariot à linge avec dispositif pour pendre les vêtements	6	600	3 600
Machine à marquer le linge	2	2 500	5 000
Fer à repasser (type industriel)	2	10 500	21 000
Presse à vapeur manuelle	6	400	2 400
Presse à vapeur (type industriel)	1	14 500	14 500
Climatiseur	60	400	24 000
Réfrigérateur	30	333	10 000
Four/gril	30	333	10 000
Rayonnages pour le magasin			15 000
TOTAL			203 600

g) Matériel d'observation

177 000

84. Des crédits sont prévus pour l'achat du matériel d'observation ci-après : a) 50 jumelles portatives 7 x 50 pour compléter le matériel appartenant aux contingents qu'utilisera le bataillon d'infanterie pour ses patrouilles (20 000 dollars); b) 8 dispositifs d'observation de nuit pour chacun des huit nouveaux postes de contrôle (92 000 dollars); c) 8 jumelles 20 x 120 avec trépied pour chacun des nouveaux postes de contrôle (40 800 dollars); et d) 4 caméras 35 mm (1 200 dollars) et 4 caméras vidéo (4 000 dollars) pour le quartier général de la MONUIK et les trois quartiers généraux de secteur, pour l'exécution des enquêtes. Des crédits sont également prévus pour le fret, à raison de 12 % des coûts d'acquisition (19 000 dollars).

h) Matériel de bureau

52 600

85. Le matériel de bureau supplémentaire indiqué ci-après est requis pour les divers bureaux qui seront mis en place pour le bataillon :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
Photocopieuse (de grande taille)	2	6 000	12 000
Photocopieuse de bureau	8	3 000	24 000
Machine à écrire électrique	10	800	8 000
Calculatrice de bureau	10	300	3 000
Total partiel			47 000
Fret (12) %			5 600
Total			52 600

i) Mobilier de bureau

144 000

86. Un montant de 144 000 dollars est prévu pour l'achat de mobilier de bureau divers, notamment des chaises, bureaux et tables requis pour les divers bureaux qui seront mis en place pour le bataillon.

- j) Réservoirs (carburant et eau) —
87. Aucune dépense n'est prévue à cette rubrique.
- k) Matériel de purification de l'eau —
88. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.
8. Fournitures et services
- a) Vérification des comptes —
89. Aucune dépense supplémentaire n'est prévue sous cette rubrique.
- b) Dépenses de représentation —
90. Aucune dépense supplémentaire n'est prévue sous cette rubrique.
- c) Services contractuels 234 000
91. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût des services de blanchissage (65 800 dollars), de nettoyage (11 100 dollars), de coiffeur (10 700 dollars), de retouche de vêtements (6 000 dollars), de dératisation et de désinsectisation (25 000 dollars), de gardiennage et d'enlèvement des ordures (35 400 dollars), d'entretien du matériel de cuisine (7 500 dollars), d'entretien des terrains (2 500 dollars) et de vidange et de nettoyage des fosses septiques (17 500 dollars), ainsi que les honoraires des ingénieurs fournissant des services de consultant pour les projets de construction (40 000 dollars) et d'autres services contractuels non indiqués ci-dessus (12 500 dollars).
- d) Services médicaux —
92. Aucun montant supplémentaire n'est demandé à cette rubrique pour les traitements et services médicaux fournis au personnel civil et militaire affecté au Bureau de liaison de Bagdad. A Koweït, les services médicaux et dentaires sont fournis gratuitement au personnel de la MONUIK.
- e) Services divers 15 000
93. Le montant prévu à cette rubrique permettra de couvrir les droits et honoraires d'avocat et le coût de publications juridiques, les frais bancaires, le coût de l'affranchissement du courrier du personnel militaire,

ainsi que les demandes d'indemnité et règlements divers et autres services.

f) Papeterie et fournitures de bureau 28 100

94. Le montant prévu permettra de couvrir le coût du papier à lettres, des enveloppes, de l'impression de formulaires, des fournitures pour l'enregistrement et la reproduction des documents, du papier et des rubans pour télécopieur, du papier pour ordinateur, du logiciel, des rubans d'imprimante et autres articles.

g) Fournitures sanitaires 50 000

95. Le montant prévu à cette rubrique permettra de couvrir le coût des produits chimiques et désinfectants nécessaires pour éviter la corrosion de la tuyauterie et des installations sanitaires et pour assurer les opérations de nettoyage courantes dans les deux camps supplémentaires.

h) Abonnements 5 500

96. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'abonnements à des journaux internationaux, à des quotidiens et hebdomadaires locaux, ainsi qu'à des guides sur les routes aériennes, des publications de données sur les transmissions et autres publications techniques.

i) Fournitures électriques 180 000

97. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures électriques, des dispositifs d'éclairage et de l'appareillage requis pour l'éclairage à l'extérieur, afin d'assurer la sécurité autour du périmètre des nouveaux camps qui seront installés. Les prévisions de dépenses correspondent à l'achat de dispositifs d'éclairage de sécurité avec l'appareillage requis (70 000 dollars), de câbles électriques pour l'extérieur (30 000 dollars) et pour l'intérieur (20 000 dollars), de disjoncteurs, prises de terre et matériel divers (40 000 dollars), ainsi que d'accessoires électriques, interrupteurs, prises de courant, fusibles, etc. (20 000 dollars).

j) Fournitures médicales 20 000

98. Le Gouvernement koweïtien fournit gratuitement certaines fournitures médicales. Le montant prévu à cette rubrique couvre le coût d'autres médicaments et fournitures spécialisés qui ne sont pas disponibles sur place.

k) Uniformes et habillement 108 100

99. Les prévisions de dépenses correspondent à l'achat d'articles d'habillement des Nations Unies tels qu'insignes, brassards, bérets, calots de campagne, foulards et casques, pour les observateurs militaires supplémentaires et le personnel des contingents, sur la base d'un coût moyen de 35 dollars par personne pour un effectif de 802 hommes (28 100 dollars).

100. Un montant de 80 000 dollars est prévu pour l'achat de divers articles d'habillement pour le personnel militaire et civil : bleus de mécanicien, tenues de personnel de cuisine, tabliers de soudeur et uniformes des chauffeurs locaux et du personnel du Service mobile.

l) Matériel pour la défense des périmètres 150 000

101. Le montant prévu à cette rubrique couvre le coût de l'achat de fil à boudin, fil de fer barbelé, piquets, sacs de sable, grilles, grillages en mailles d'acier et de barrières.

m) Intendance et magasins 500 000

102. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acquérir les articles suivants : bouteilles d'oxygène et d'acétylène, gaz fréon, gaz butane, fournitures pour emballage et emballage, ustensiles de cuisine, drapeaux, papier de divers types, jeux de médailles des Nations Unies, couvre-matelas, oreillers et taies d'oreiller, couvertures, draps de lit, jerricanes, cartes, rideaux et matériel connexe et articles divers.

9. Fret et camionnage 1 910 000

103. Les prévisions de dépenses correspondent au paiement des dépenses relatives au fret et au dédouanement (160 000 dollars) ainsi qu'à l'expédition par mer de matériel appartenant aux contingents (1 750 000 dollars).

10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 62 900

104. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, on a prévu à la présente rubrique un montant représentant 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil dans la zone de la Mission.

11. Systeme intégré de gestion _____ -

105. Aucune dépense supplémentaire n'est prévue sous cette rubrique.

12. Contributions du personnel 110 400

106. Les dépenses de personnel indiquées aux rubriques 2 a) et 2 b) du budget sont exprimées en chiffres nets. Le montant prévu à la présente rubrique représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel (110 400)

107. Le montant prévu au titre des contributions du personnel à la rubrique 12 ci-dessus a été porté en recettes à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts au budget de la MONUIK.

ANNEXE VI

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le KoweïtDépenses et montants révisés des ressources prévues pour les périodes allant du 9 octobre 1991 au 31 octobre 1993, et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses 9 octobre 1991- 8 avril 1992	Dépenses 9 avril 1992- 31 octobre 1992	Ventilation (montants révisés) 1er novembre 1992- 31 octobre 1993	Prévisions de dépenses 1er novembre 1993- 31 octobre 1994
1. Personnel militaire				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	7 890,8	8 102,2	10 227,1	11 037,5
Frais de voyage	234,6	1 111,8	967,3	1 275,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	30,0	30,0	50,3	51,0
Total partiel	8 155,4	9 244,0	11 244,7	12 363,5
b) <u>Contingents</u>				
Remboursement des dépenses de personnel au taux standard	1 307,0	1 137,5	3 816,9	11 233,4
Habillement et paquetage	86,3	75,1	259,0	768,2
Détente et loisirs du personnel	22,5	29,3	156,0	232,1
Rations	505,7	570,7	1 707,6	3 750,5
Indemnité de subsistance (missions)	56,4	5,3	-	-
Indemnité journalière	48,1	41,7	143,4	427,3
Déploiement, relève et rapatriement	515,4	424,0	1 095,0	2 912,0
Total partiel	2 541,4	2 283,6	7 177,9	19 323,5
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>				
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	750,0	750,0	150,0	600,0
Matériel appartenant aux contingents	150,0	150,0	1 604,5	5 218,0
Total partiel	900,0	900,0	1 754,5	5 818,0
Total, rubrique 1	11 596,8	12 427,6	20 177,1	37 505,0
2. Personnel civil				
Traitements du personnel international	2 284,2	1 837,8	4 548,8	4 512,6
Traitements du personnel local	987,2	922,9	2 121,2	1 834,2
Dépenses communes de personnel	1 084,6	1 292,8	2 559,7	3 718,0
Indemnité de subsistance (missions)	2 862,5	2 495,9	3 329,9	4 041,0
Frais de voyage (à destination et en provenance de la zone de la mission)	17,4	93,5	205,3	275,0
Voyages autorisés	55,8	22,4	62,0	100,0
Total partiel	7 291,7	6 665,3	12 826,9	14 480,8
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	0,3	-	-	-
Travaux d'aménagement	8,6	-	-	-
Fournitures d'entretien	420,6	317,1	210,9	500,0
Services d'entretien	32,4	1,9	116,0	464,0
Eclairage, chauffage, énergie et eau	151,0	200,0	549,2	998,4
Construction/bâtiments préfabriqués	77,2	110,0	7 933,0	0,0
Total partiel	690,1	629,0	8 809,1	1 962,4

	Dépenses 9 octobre 1991- 8 avril 1992	Dépenses 9 avril 1992- 31 octobre 1992	Ventilation (montants révisés) 1er novembre 1992- 31 octobre 1993	Prévisions de dépenses 1er novembre 1993- 31 octobre 1994
4. Opérations aériennes				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	2 706,3	2 585,6	4 985,9	8 131,2
Déploiement/retrait	-	-	312,3	-
Entretien	51,3	-	-	-
Vol de réapprovisionnement	120,0	-	-	-
Carburant	39,1	6,0	416,8	466,7
Peinture/préparation	-	-	34,0	-
Assurance	-	-	-	-
Total partiel	2 916,7	2 591,6	5 749,0	8 597,9
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	1 104,2	528,1	1 401,3	808,8
Carburant	83,8	278,6	164,8	560,8
Peinture	-	-	-	-
Assurance	-	-	-	28,8
Total partiel	1 188,0	806,7	1 566,1	1 398,4
c) Service au sol	-	-	64,3	36,0
d) Indemnité de subsistance versée aux équipages	-	-	147,9	236,0
Total, rubrique 4	4 104,7	3 398,3	7 527,3	10 268,3
5. Opérations de transport				
Pièces de rechange, réparations et entretien	267,2	329,0	782,9	1 300,6
Achat de véhicules	272,7	267,6	1 262,5	-
Location de véhicules	-	-	-	-
Carburant et lubrifiants	212,0	208,6	405,6	393,9
Assurance	106,7	31,1	263,3	166,1
Matériel de réparation et d'entretien	32,6	38,0	10,0	-
Total partiel	891,2	874,3	2 724,3	1 860,6
6. Transmissions				
Matériel de transmissions	3,4	150,0	1 541,1	-
Matériel d'atelier et d'essai	19,3	90,8	151,5	-
Pièces de rechange et fournitures	395,4	203,1	636,0	500,0
Location d'un répéteur de satellite	21,2	42,5	85,0	85,0
Droits d'utilisation des liaisons par satellite	177,0	184,5	134,9	180,0
Communications commerciales	295,7	119,9	250,2	600,0
Total partiel	912,0	790,8	2 798,7	1 365,0
7. Matériel divers				
Pièces de rechange, réparations et entretien	263,1	86,0	166,4	200,0
Équipement des locaux	133,8	94,2	349,5	-
Matériel informatique	167,1	13,8	73,8	-
Groupes électrogènes	(4,4)	-	129,0	-
Matériel médical et dentaire	7,4	1,0	100,3	-
Matériel divers	250,5	142,2	333,9	-
Matériel d'observation	153,5	-	177,0	-
Matériel de bureau	48,0	50,8	93,1	-
Mobilier de bureau	28,2	56,0	186,4	-
Réservoirs (carburant et eau)	78,5	97,9	-	-
Matériel de purification de l'eau	-	-	-	-
Total partiel	1 125,7	541,9	1 609,4	200,0

	Dépenses 9 octobre 1991- 8 avril 1992	Dépenses 9 avril 1992- 31 octobre 1992	Ventilation (montants révisés) 1er novembre 1992- 31 octobre 1993	Prévisions de dépenses 1er novembre 1993- 31 octobre 1994
8. Fournitures et services				
Vérification des comptes	-	20,0	-	20,0
Dépenses de représentation	14,7	5,1	30,8	30,0
Services contractuels	268,3	284,1	832,6	1 162,7
Services médicaux	-	-	10,0	20,0
Services divers	120,5	40,3	117,6	200,0
Papeterie et fournitures de bureau	93,3	60,2	129,8	300,0
Fournitures sanitaires	6,8	5,0	65,0	100,0
Abonnements	13,2	9,2	27,6	30,0
Fournitures électriques	70,2	150,6	424,5	500,0
Fournitures médicales	-	8,4	34,5	50,0
Uniformes et habillement	66,3	35,6	222,6	240,8
Matériel pour la défense des périmètres	-	0,3	192,5	200,0
Intendance et magasins	260,0	125,7	607,4	600,0
Total partiel	913,3	744,5	2 694,9	3 453,5
9. Fret et camionnage	190,4	93,9	2 000,5	180,0
10. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	687,1	610,7	1 034,5	1 230,8
11. <u>Système intégré de gestion</u>	120,0	120,0	180,0	270,0
12. <u>Contributions du personnel</u>	630,8	631,3	2 033,4	2 233,5
Total, rubriques 1 à 12	29 153,8	27 527,6	64 416,1	75 009,9
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(630,8)	(631,3)	(2 033,4)	(2 233,5)
Total net	28 523,0	26 896,3	62 382,7	72 776,4

ANNEXE VII

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er novembre 1993
au 31 octobre 1994 : informations complémentaires

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994 ne concernent que les dépenses renouvelables. Les frais de premier établissement sont compris dans les prévisions de dépenses figurant à l'annexe V concernant le renforcement de la MONUIK.

1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Les taux d'indemnité de subsistance utilisés dans les présentes estimations tiennent compte, sauf pour Bagdad, du logement fourni par les Nations Unies et s'établissent comme suit : Koweït et zone démilitarisée : 115 dollars; Bagdad : 240 dollars.

2. Frais de voyage

3. Les frais de voyage des observateurs militaires et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la Mission sur des vols commerciaux ont été calculés sur la base de 2 500 dollars en moyenne par personne (aller simple), soit 5 000 dollars aller et retour.

4. Les frais de rapatriement des contingents au bout de six mois et les frais de voyage de leurs remplaçants jusqu'à la zone de la Mission sont estimés à 1 600 dollars par personne devant être relevée.

3. Dépenses au titre du personnel militaire

5. Les prévisions sont établies sur la base d'un effectif total de 1 165 hommes, soit 255 observateurs militaires, 50 hommes pour le génie, 35 pour l'unité médicale, 50 pour l'appui logistique et 775 pour le bataillon d'infanterie.

6. En outre, 45 observateurs militaires (l'effectif total autorisé étant de 300) sont en attente dans leur pays d'origine. Aucun crédit n'est prévu pour eux dans les présentes prévisions. S'il devenait nécessaire de les envoyer dans la zone de la Mission, les coûts à prévoir à ce titre pour une période de six mois sont estimés à 1 176 500 dollars, soit 947 000 dollars pour l'indemnité de subsistance (missions), 225 000 dollars pour les frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission et 4 500 dollars pour l'indemnité d'habillement. Au cas où des fonds supplémentaires seraient requis à cette fin, le Secrétariat en informera le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Dépenses au titre du personnel civil

7. Les prévisions de dépenses sont calculées sur la base de 110 postes pour le personnel recruté sur le plan international (14 postes d'administrateur, 65 postes d'agent du Service mobile et 31 postes d'agent des services généraux), ainsi que 127 postes d'agent local, comme indiqué à l'annexe VIII.

8. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard pour New York en ce qui concerne les administrateurs et les agents des services généraux et sur la base des coûts standard appliqués par le Service mobile pour les agents de cette catégorie. La rémunération des agents locaux est calculée, elle aussi, en chiffres nets, en se fondant sur le barème en vigueur pour la zone de la Mission. On trouvera à l'annexe IX une ventilation détaillée de ces prévisions de dépenses.

9. Les prévisions au titre des traitements, des dépenses communes de personnel, de l'indemnité de subsistance (missions) et des contributions du personnel tiennent compte d'un taux de vacances de poste de 15 %.

5. Opérations de transport

10. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, l'achat de pièces de rechange, l'achat de carburant et de lubrifiant et les frais d'assurance au tiers sont calculées sur la base de 318 véhicules appartenant à l'ONU et 145 appartenant aux contingents. Les prévisions de dépenses concernant les véhicules appartenant à l'ONU ont fait l'objet d'un abattement de 15 % au titre des véhicules ayant au compteur un kilométrage extrêmement élevé et qui devraient être mis hors service pendant l'année à venir.

II. RESSOURCES NECESSAIRES

Dollars des
Etats-Unis

1. Dépenses à prévoir pour le personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions)

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	7 890 800
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	8 102 200
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	10 227 100
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	11 037 500

11. Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance (missions) à verser aux 255 observateurs militaires (249 au Koweït et dans la zone démilitarisée

/...

et 6 à Bagdad) pendant 365 jours, sur la base des montants indiqués au paragraphe 2 (10 977 400 dollars), y compris un chevauchement de deux jours pour chaque observateur lors des opérations de relève (60 100 dollars).

ii) Frais de voyage

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	234 600
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	1 111 800
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	967 300
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	1 275 000

12. Les prévisions de dépenses correspondent à la relève de 255 observateurs militaires sur la base des montants indiqués au paragraphe 3.

iii) Habillement et paquetage

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	30 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	30 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	50 300
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	51 000

13. Une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par observateur militaire sera versée.

b) Contingents militaires

i) Remboursement du coût des contingents aux
taux standard

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	1 307 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	1 137 500
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	3 816 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	11 233 400

14. Le montant prévu représente les frais à rembourser aux gouvernements pour 910 militaires mis à la disposition de la MONUIK, soit 775 hommes pour le bataillon d'infanterie et 135 pour le personnel d'appui, sur la base des taux standard ci-après : 988 dollars par personne et par mois tous grades confondus (10 789 000 dollars), plus 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes, soit 10 % des effectifs des unités d'infanterie (270 600 dollars) et 25 % du personnel des unités d'appui (117 900 dollars). On a tenu compte des chevauchements lors des opérations de relève (0,5 %, soit 55 900 dollars).

ii) Habillement et paquetage

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	86 300
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	75 100
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	259 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	768 200

15. Le montant prévu couvre les sommes à rembourser aux gouvernements pour l'amortissement de l'habillement, du paquetage, du matériel et des munitions qu'ils fournissent à leur personnel militaire, au taux standard de 65 dollars par personne par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles (764 400 dollars). On a tenu compte des chevauchements lors des opérations de relève (0,5 %, soit 3 800 dollars).

iii) Détente et loisirs du personnel

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	22 500
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	29 300
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	156 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	232 100

16. Le montant prévu permettra de financer des congés de détente à raison de 10,50 dollars par jour pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (133 800 dollars). Il comprend aussi 98 300 dollars pour d'autres activités liées au bien-être du personnel, par exemple l'achat de matériel de loisir et de sport, de médailles, de matériel vidéo, etc.

iv) Rations

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	505 700
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	570 700
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 707 600
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	3 750 500

17. Ce montant doit permettre de nourrir les membres de la Mission qui sont affectés à des postes où les repas doivent être fournis par une entreprise locale, à raison de 10 dollars par personne et par jour pendant 365 jours (3 321 500 dollars).

18. Le montant permettra aussi de fournir 6 litres d'eau en bouteille par jour et par personne à tout le personnel militaire et civil à raison de 1 dollar par personne et par jour (429 000 dollars); un abattement de 10 % a été opéré pour tenir compte des excédents inutilisés.

v) Indemnité de subsistance (missions)

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	56 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	5 300
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	-
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	-

19. Aucun montant n'est prévu à ce titre.

vi) Indemnité journalière

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	48 100
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	41 700

/...

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	143 400
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	427 300

20. Une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne et par jour est versée à tous les militaires (910 hommes) pour leur permettre de couvrir leurs faux-frais (425 200 dollars). On a tenu compte des chevauchements pendant les opérations de relève (0,5 %, soit 2 100 dollars).

vii) Mise en place, relève et rapatriement des contingents

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	515 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	424 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 095 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	2 912 000

21. Les frais de voyage au titre de la relève des 775 membres du bataillon d'infanterie et des 135 hommes des unités d'appui ont été calculés sur la base des montants indiqués au paragraphe 4.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	750 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	750 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	150 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	600 000

22. L'ONU rembourse aux gouvernements les sommes que, en vertu des lois ou règlements nationaux, ils auront versées en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable à l'exercice, par des membres de leur contingent, de fonctions à la MONUIK.

ii) Matériel appartenant aux contingents

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	150 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	150 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 604 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	5 218 000

23. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel dont ils dotent ces derniers à la demande de l'ONU.

2. Dépenses à prévoir pour le personnel civil

a) Traitements du personnel recruté sur le plan international

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	2 284 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	1 837 800
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	4 548 800
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	4 512 600

24. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard indiqués au paragraphe 8. Les calculs se fondent sur un effectif total de 110 postes et un abattement de 15 % a été opéré pour tenir compte des vacances de poste.

b) Rémunération du personnel local

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	987 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	922 900
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	2 121 200
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	1 834 200

25. La rémunération des 127 agents locaux a été calculée sur la base du barème des traitements locaux indiqué au paragraphe 8; un abattement de 15 % a été opéré au titre des vacances de poste. Un montant de 100 000 dollars a aussi été prévu au titre du personnel temporaire pour des professeurs de langue rémunérés à la journée et des personnes employées en vertu de contrats de louage de service.

c) Dépenses communes de personnel

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	1 084 600
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	1 292 800
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	2 559 700
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	3 718 000

26. Les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international (3 287 200 dollars) et le personnel local (430 800 dollars) sont calculées sur la base des barèmes standard mentionnés au paragraphe 8.

d) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	17 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	93 500
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	205 300
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	275 000

27. Le montant indiqué correspond aux frais de voyage aller-retour de 55 membres du personnel civil international, sur la base des montants indiqués au paragraphe 3.

e) Indemnité de subsistance (missions)

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	2 862 500
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	2 495 900

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé 3 329 900

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses 4 041 000

28. L'indemnité de subsistance (missions) du personnel recruté sur le plan international a été calculée sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 2.

f) Voyages autorisés

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 55 800

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 22 400

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé 62 000

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses 100 000

29. Ce montant couvrira 20 voyages autorisés entre New York et la zone de la Mission sur la base de 5 000 dollars en moyenne par voyage aller-retour, indemnité de subsistance comprise.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 300

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses —

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé —

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses —

30. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

b) Aménagement et rénovation de locaux

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 8 600

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses —

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé —

/...

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—
31. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
c) <u>Fournitures d'entretien</u>	
9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	420 600
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	317 100
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	210 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	500 000
32. Un montant de 500 000 dollars est prévu au titre des fournitures d'entretien pour tous les sites.	
d) <u>Services d'entretien</u>	
9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	32 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	1 900
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	116 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	464 000
33. Le coût des services d'entretien est estimé à 464 000 dollars pour 12 mois.	
e) <u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>	
9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	151 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	200 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	549 200
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	998 400
34. Les dépenses mensuelles d'éclairage, chauffage, énergie et eau sont estimées à 23 200 dollars pour le carburant pour groupes électrogènes, 2 000 dollars pour Umm Qasr et Doha, 50 000 dollars pour Camp Khor et Al-Abdaly, 1 000 dollars pour le bureau de liaison de Bagdad et 7 000 dollars pour l'eau mise en réserve à	

l'usage des bases des patrouilles d'observation et des postes de commandement de secteur, soit un coût total de 83 200 dollars par mois.

f) Construction/bâtiments préfabriqués

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	77 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	110 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	7 933 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

35. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

4. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

36. En tout, huit hélicoptères utilitaires, dont un de réserve, quatre hélicoptères moyens et trois hélicoptères légers, seront nécessaires. Ils serviront à effectuer des patrouilles et des vols de reconnaissance sur l'ensemble de la zone de la Mission, notamment là où il est difficile d'installer des postes d'observation ou de se déplacer au sol, ainsi qu'à des patrouilles le long du littoral, aux rapatriements sanitaires et aux opérations de recherche et de secours.

i) Location/affrètement

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	2 706 300
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	2 585 600
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	4 985 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	8 131 200

37. On estime que chaque hélicoptère effectuera 70 heures de vol par mois, au coût de 129 500 dollars par mois pour les quatre hélicoptères moyens (6 216 000 dollars) et de 53 200 dollars par mois pour chacun des trois hélicoptères légers (1 915 200 dollars). Les heures de vol de l'hélicoptère de réserve ne seront facturées que si l'on a besoin d'un hélicoptère supplémentaire.

ii)	<u>Déploiement/retrait</u>	
	9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
	9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
	1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	312 300
	1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—
38.	Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
iii)	<u>Entretien</u>	
	9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	51 300
	9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
	1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—
	1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—
39.	Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
iv)	<u>Vol de réapprovisionnement</u>	
	9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	120 000
	9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
	1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—
	1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—
40.	Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.	
v)	<u>Carburant</u>	
	9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	39 100
	9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	6 000
	1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	416 800
	1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	466 700

41. La consommation de carburant de chacun des trois hélicoptères légers est estimée à 125 litres par heure (83 200 dollars) et celle de chacun des quatre hélicoptères moyens, à environ 370 litres par heure (322 600 dollars), à raison de 0,26 dollar le litre, soit un coût total de 405 800 dollars. Les crédits demandés doivent en outre couvrir les dépenses de lubrifiant calculées à raison de 15 % du coût total du carburant (60 900 dollars).

vi) Peinture

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	34 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

42. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

vii) Assurance

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

43. Aucune ressource n'est demandée au titre de l'assurance, qui est comprise dans le coût global de la location.

b) Avions

i) Location/affrètement

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	1 104 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	528 100
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 401 300
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	808 800

/...

44. Outre les deux avions fournis à titre de contribution volontaire à la MONUIK, des ressources sont demandées ci-après aux fins de la location d'un avion de type commercial destiné à transporter du matériel et du personnel dans la zone de la Mission. Cet avion effectuera en moyenne 80 heures de vol par mois, soit un coût mensuel de 67 400 dollars.

ii) Carburant

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	83 800
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	278 600
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	164 800
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	560 800

45. Le coût du carburant pour l'avion commercial est calculé sur la base de 0,26 dollar le litre, pour une consommation de 1 920 litres par heure de vol (487 700 dollars). Les crédits demandés doivent en outre couvrir les dépenses de lubrifiant calculées à raison de 15 % du coût total du carburant (73 100 dollars).

iii) Peinture

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

46. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

iv) Assurance

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	28 800

47. La prime d'assurance pour risque de guerre de l'avion de location est estimée à 2 400 dollars par mois.

c) Service au sol

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	64 300
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	36 000

48. Les frais de manutention au sol sont estimés à 3 000 dollars par mois.

d) Indemnité de subsistance versée aux équipages

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	147 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	236 000

49. Les rémunérations de 19 membres de l'équipage sont comprises dans le coût estimatif de la location. La MONUIK doit toutefois assumer les frais de logement et de repas. Le coût estimatif des repas est calculé sur la base de 10 dollars par personne et par jour (69 400 dollars), soit un montant identique à celui indiqué plus haut, au paragraphe 17 (rations). Une indemnité de 50 dollars par personne et par jour au titre de la nourriture (127 700 dollars) est payable directement à l'entreprise dont relève le personnel. En outre, on estime que les membres de l'équipage passeront 60 nuits hors de la zone de la Mission. Un montant de 29 400 dollars, calculé à raison de 70 dollars par personne et par nuit, est donc compris dans les prévisions de dépenses au titre de l'hébergement. De plus, un montant de 1 dollar par jour et par personne est prévu pour l'eau en bouteille (9 500 dollars).

5. Opérations de transporta) Pièces de rechange, réparations et entretien

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	267 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	329 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	782 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	1 300 600

50. Le coût annuel des pièces de rechange, réparations et entretien pour les 318 véhicules de l'ONU est estimé à 2 000 dollars par véhicule (636 000 dollars). Les prévisions de dépenses couvrent en outre les 145 véhicules appartenant aux contingents (véhicules blindés de transport de troupe, engins lourds du génie et véhicules légers). Le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien pour les véhicules appartenant aux contingents est estimé à 6 250 dollars pour chacun des 80 véhicules blindés et engins lourds (500 000 dollars), et à 4 000 dollars pour chacun des 65 véhicules légers (260 000 dollars). Pour les véhicules appartenant à l'ONU, le coût a été réduit de 15 % (95 400 dollars) compte tenu des véhicules qu'il faudra mettre hors service en raison de leur kilométrage élevé.

b) Achat de véhicules

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	272 700
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	267 600
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 262 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

51. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

c) Location de véhicules

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—

/...

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses

—

52. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

d) Carburant et lubrifiants

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 212 000

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 208 600

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant
révisé 405 600

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses 393 900

53. Les prévisions de dépenses sont fondées sur une consommation de 205 litres d'essence par mois pour les 318 véhicules appartenant à l'ONU (140 100 dollars) et pour les 65 véhicules légers appartenant aux contingents (28 600 dollars), et de 945 litres pour les 80 véhicules lourds et blindés appartenant aux contingents (163 200 dollars), au prix moyen de 0,18 dollar le litre. Les ressources prévues, qui comprennent aussi l'achat de lubrifiants, sont calculées sur la base de 25 % du coût total du carburant (83 000 dollars). Les prévisions de dépenses pour les véhicules appartenant à l'ONU ont été réduites de 15 % (21 000 dollars).

e) Assurance

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 106 700

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 31 100

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant
révisé 263 300

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses 166 100

54. Le montant prévu sous cette rubrique représente l'assurance routière souscrite par l'ONU pour couvrir à la fois les véhicules lui appartenant et ceux appartenant aux contingents, au coût moyen de 400 dollars par véhicule (185 200 dollars), moins une réduction de 15 % au titre des véhicules appartenant à l'ONU (19 100 dollars).

e) Matériel de réparation et d'entretien

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	32 600
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	38 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	10 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

55. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

6. Transmissionsa) Matériel de transmissions

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	3 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	150 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 541 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

56. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

b) Matériel de réparation et d'essai

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	19 300
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	90 800
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	151 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

57. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

c) Pièces de rechange et fournitures pour transmissions

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	395 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	203 100
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	636 000

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses 500 000

58. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange et fournitures requises pour assurer la maintenance du matériel de transmissions et de radio appartenant à l'ONU ainsi que du matériel de transmissions appartenant aux contingents.

d) Location d'un répéteur de satellite

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 21 200

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 42 500

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé 85 000

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses 85 000

59. Le coût de la location du répéteur de satellite est estimé à 21 250 dollars par trimestre.

e) Droit d'utilisation des liaisons par satellite

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 177 000

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 184 500

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé 134 900

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses 180 000

60. Il s'agit de liaisons commerciales via INMARSAT. Le coût est évalué à 15 000 dollars par mois.

f) Communications commerciales

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 295 700

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 119 900

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé 250 200

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses 600 000

61. Sont inclus dans cette rubrique la location de lignes et appareils téléphoniques et de lignes de

télécopieur, ainsi que le coût des appels, télégrammes et télex (480 000 dollars), le service de la valise diplomatique (90 000 dollars) et les frais d'affranchissement ainsi que de location de boîtes postales (30 000 dollars).

7. Matériel divers

a) Pièces de rechange, réparations et entretien du matériel

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	263 100
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	86 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	166 400
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	200 000

62. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces détachées et d'assurer la maintenance tierce du matériel.

b) Equipement des locaux

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	133 800
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	94 200
1er novembre 1992-31 décembre 1993 : montant révisé	349 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

63. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

c) Matériel de TEI

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	167 100
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	13 800
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	73 800
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

64. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

d) Groupe électrogène

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	(4 400)
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	129 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

65. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

e) Matériel médical et dentaire

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	7 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	1 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	100 300
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

66. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

f) Matériel divers

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	250 500
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	142 200
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	333 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

67. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

g) Matériel d'observation

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	153 500
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	177 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

68. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

h) Matériel de bureau

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	48 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	50 800
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	93 110
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

69. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

i) Mobilier de bureau

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	28 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	56 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	186 400
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	—

70. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

j) Réservoirs (carburant et eau)

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	78 500
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	97 900
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	—

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses —

71. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

k) Matériel de purification de l'eau

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses —

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses —

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant
révisé —

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses —

72. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

8. Fournitures et services

a) Vérification des comptes

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses —

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 20 000

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant
révisé —

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses 20 000

73. Le montant prévu représente le coût de la
vérification externe des comptes de la Mission.

b) Dépenses de représentation

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses 14 700

9 avril-31 octobre 1992 : dépenses 5 100

1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant
révisé 30 800

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions
de dépenses 30 000

74. Le montant prévu doit couvrir le coût des réceptions
offertes aux membres des délégations, aux fonctionnaires
du Gouvernement et aux autorités.

c) Services contractuels

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	268 300
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	284 100
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	832 600
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	1 162 700

75. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût des services de blanchissage (326 500 dollars), de nettoyage (25 500 dollars), de coiffeurs (49 100 dollars), de retouche de vêtements (24 000 dollars), de dératisation et de désinsectisation (145 000 dollars), de gardiennage et d'enlèvement des ordures (237 600 dollars), d'entretien du matériel de cuisine (30 000 dollars), d'entretien des terrains (145 000 dollars), de vidange et de nettoyage des fosses septiques (70 000 dollars), ainsi que d'autres services contractuels non indiqués ci-dessus (110 000 dollars).

d) Services médicaux

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	—
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	10 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	20 000

76. Le montant prévu doit couvrir le coût des traitements et services médicaux fournis au personnel et militaire affecté au Bureau de liaison de Bagdad. A Koweït, les services médicaux et dentaires sont fournis gratuitement au personnel de la MONUIK.

e) Services divers

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	120 500
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	40 300
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	117 600
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	200 000

77. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les droits et honoraires d'avocat et le coût de publications juridiques, les frais bancaires, le coût de l'affranchissement du courrier du personnel militaire, ainsi que les demandes d'indemnités et règlements divers et autres services.

f) Papeterie et fournitures de bureau

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	93 300
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	60 200
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	129 800
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	300 000

78. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du papier à lettre, des enveloppes, de l'impression de formulaires, des fournitures pour l'enregistrement et la reproduction des documents, du papier et des rubans pour téléscripateur, du papier pour ordinateur, du logiciel, des rubans d'imprimante et autres articles.

g) Fournitures sanitaires

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	6 800
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	5 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	65 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	100 000

79. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût des produits chimiques et désinfectants nécessaires pour éviter la corrosion de la tuyauterie et des installations sanitaires et pour assurer les opérations de nettoyage courantes.

h) Abonnements

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	13 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	9 200
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	27 600

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	30 000
--	--------

80. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'abonnements à des journaux internationaux, à des quotidiens et hebdomadaires locaux, ainsi qu'à des guides sur les routes aériennes, des publications de données sur les transmissions et autres publications techniques.

i) Fournitures électriques

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	70 200
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	150 600
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	424 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	500 000

81. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures électriques requises pour assurer l'entretien de toutes les installations électriques au siège de la MONUIK, dans les bureaux de secteur et de liaison et sur les pistes d'atterrissage pour hélicoptère, ainsi que d'effectuer les réparations nécessaires. Ces fournitures comprennent des dispositifs d'éclairage de sécurité avec l'appareillage requis, des câbles électriques pour l'extérieur et l'intérieur, des disjoncteurs, paratonnerres, prises de terre, interrupteurs, prises de courant, fusibles et matériels divers.

j) Fournitures médicales

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	8 400
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	34 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	50 000

82. Le Gouvernement koweïtien fournit gratuitement certaines fournitures médicales. Le montant prévu à cette rubrique couvre le coût d'autres médicaments et fournitures spécialisés qui ne sont pas disponibles sur place.

k) Uniformes et habillement

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	66 300
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	35 600
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	222 600
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	240 800

83. Le montant prévu correspond à l'achat d'articles d'habillement des Nations Unies tels qu'insignes, brassards, bérets, calots de campagne, foulards et casques pour les observateurs militaires supplémentaires, le personnel des contingents et celui du Service mobile, sur la base d'un coût moyen de 35 dollars par personne pour un effectif de 1 165 hommes (40 800 dollars).

84. Un montant de 200 000 dollars est prévu pour l'achat de divers articles d'habillement pour le personnel militaire et civil : bleus de mécaniciens, tenues de personnel de cuisine, tabliers de soudeur et uniformes des chauffeurs locaux et du personnel du Service mobile.

l) Matériel pour la défense des périmètres

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	—
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	300
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	192 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	200 000

85. Le montant prévu à cette rubrique couvre le coût de l'achat de fil à boudin, fil de fer barbelé, piquets, sacs de sable, grilles, grillages en mailles d'acier et barrières.

m) Intendance et magasins

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	260 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	125 700
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	607 400

1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	600 000
--	---------

86. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acquérir les articles suivants : bouteilles d'oxygène et d'acétylène, gaz fréon, gaz butane, fournitures pour emballage et emballage, ustensiles de cuisine, drapeaux, papier de divers types, jeux de médailles des Nations Unies, couvre-matelas, oreillers et taies d'oreillers, couvertures, draps de lit, jerricanes, cartes, rideaux et matériel connexe et articles divers.

9. Fret et camionnage

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	190 400
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	93 900
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	2 000 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	180 000

87. Les prévisions de dépenses correspondent au paiement des dépenses relatives au fret et au dédouanement.

10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	687 100
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	610 700
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	1 034 500
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	1 230 800

88. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, on a prévu à la présente rubrique un montant représentant 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil dans la zone de la Mission.

11. Systeme intégré de gestion

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	120 000
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	120 000
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	180 000
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	270 000

89. Le montant prévu représente la part du financement du système intégré de gestion pour 1993/1994 qui incombe à la MONUIK.

12. Contributions du personnel

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	630 800
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	631 300
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	2 033 400
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	2 233 500

90. Les dépenses de personnel indiquées aux rubriques 2 a) et 2 b) du budget sont exprimées en chiffres nets. Le montant prévu à la présente rubrique représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément aux Statuts du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel

9 octobre 1991-8 avril 1992 : dépenses	(630 800)
9 avril-31 octobre 1992 : dépenses	(631 300)
1er novembre 1992-31 octobre 1993 : montant révisé	(2 033 400)
1er novembre 1993-31 octobre 1994 : prévisions de dépenses	(2 233 500)

91. Le montant prévu au titre des contributions du personnel à la rubrique 12 ci-dessus a été porté en recettes à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au

crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts au budget de la MONUIK.

ANNEXE VIII

Tableau d'effectifs actuels et proposés pour le personnel de la Mission
 d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

<u>Classe</u>	Nombre de postes	
	Actuels	Proposés
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
Sous-Secrétaire général	1	1
D-1	2	2
P-5	2	2
P-4	4	7
P-3	2	2
Total partiel	11	14
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>		
Agents des services généraux	27	31
Agents du Service mobile	52	65
Total (personnel recruté sur le plan international)	90	110
Personnel recruté localement	96	127
Total général	186	237

ANNEXE IX

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes de la Mission d'observation
 des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
<u>I. Surcroît de dépenses pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1993</u>								
Personnel recruté sur le plan international :								
P-4	3	3,0	73,1	29,0	28,4	54,8	21,8	21,3
Agents du Service mobile	13	3,0	48,5	46,3	18,8	157,6	150,5	61,1
Agents des services généraux	4	3,0	34,1	13,5	12,5	34,1	13,5	12,5
Total partiel	20					246,5	185,8	94,9
Postes vacants (15 %)						(37,0)	(27,9)	(14,2)
Total, personnel recruté sur le plan international	20					209,5	157,9	80,7
Personnel recruté localement :								
Zone démilitarisée et Koweït	31	3,0	16,1	4,0	4,5	124,8	31,0	34,9
Bagdad	0	0,0	14,6	3,6	4,9	0,0	0,0	0,0
Total partiel	31					124,8	31,0	34,9
Postes vacants (15 %)						(18,7)	(4,7)	(5,2)
Personnel temporaire								
Total, personnel recruté localement	31					106,1	26,3	29,7
TOTAL	51					315,6	184,2	110,4
<u>II. Montant total des dépenses pour la période allant du 1er novembre 1993 au 31 octobre 1994</u>								
Personnel recruté sur le plan international :								
Sous-Secrétaire général	1	12,0	111,0	47,1	52,2	111,0	47,1	52,2
D-1	2	12,0	92,7	36,8	40,5	185,4	73,6	81,0
P-5	2	12,0	84,7	33,6	35,5	169,4	67,2	71,0
P-4	7	12,0	73,1	29,0	28,4	511,7	203,0	198,8
P-3	2	12,0	60,9	24,2	21,2	121,8	48,4	42,4
Agents du Service mobile	65	12,0	48,5	46,3	18,8	3 152,5	3 009,5	1 222,0
Agents des services généraux	31	12,0	34,1	13,5	12,5	1 057,1	418,5	387,5
Total partiel	110					5 308,9	3 867,3	2 054,9
Postes vacants (15 %)						(796,3)	(580,1)	(308,2)

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Total, personnel recruté sur le plan international	110					4 512,6	3 287,2	1 746,7
Personnel recruté localement :								
Zone démilitarisée et Koweït	124	12,0	16,1	4,0	4,5	1 996,4	496,0	558,0
Bagdad	3	12,0	14,6	3,6	4,9	43,8	10,8	14,7
Total partiel	127					2 040,2	506,8	572,7
Postes vacants (15 %)						(306,0)	(76,0)	(85,9)
Personnel temporaire						100,0		
Total, personnel recruté localement	127					1 834,2	430,8	486,8
TOTAL	237					6 346,8	3 718,0	2 233,5

ANNEXE X

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le KoweïtCrédits ouverts et dépenses de fonctionnement : période allant
du 9 avril 1991 au 31 octobre 1993

(En dollars des Etats-Unis)

	Montants bruts	Montants nets
1. CREDITS OUVERTS		
9 avril-8 octobre 1991	60 977 000	60 000 000
9 octobre 1991-8 avril 1992	33 600 000	32 649 000
9 avril 1992-31 octobre 1993	28 500 000	27 698 200
1er novembre 1992-30 avril 1993	20 000 000	19 192 400
1er mai-31 octobre 1993	19 800 000	18 600 000
	<hr/>	<hr/>
Total, crédits ouverts	162 877 000	158 139 600
2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
9 avril-8 octobre 1991	55 091 223	54 531 505
9 octobre 1991-8 avril 1992	29 153 827	28 523 047
9 avril 1992-30 avril 1993	27 527 583	26 896 308
1er novembre 1992-30 avril 1993	20 000 000	19 227 000
1er mai-31 octobre 1993	19 800 000	18 600 000
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses de fonctionnement	151 572 633	147 827 860
3. SOLDE NON ENGAGE (1-2)	11 304 367	10 311 740
4. INTERETS CREDITEURS ET RECETTES ACCESSOIRES		
a) Intérêts créditeurs	631 929	631 929
b) Recettes accessoires	1 685 902	1 685 902
	<hr/>	<hr/>
Total, intérêts créditeurs et recettes accessoires	2 317 831	2 317 831
5. CONTRIBUTIONS NON ACQUITTEES		33 068 098
6. SOLDE EFFECTIF (1-2 + 4-5)		(20 438 527)
